

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Troisième séance – Mercredi 11 juin 2008, à 17 h

**Présidence de M. Thierry Piguet, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *MM. Mathias Buschbeck*, *Sylvain Clavel*, *Gérard Deshusses*, *Gilles Garazi*, *M<sup>me</sup> Laetitia Guinand*, *MM. Christian Lopez Quirland*, *Vincent Maitre*, *Georges Queloz*, *Eric Rosstaud* et *Gilbert Schreyer*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 29 mai 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 juin et mercredi 11 juin 2008, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, un DVD d'une douzaine de minutes vous a été distribué hier en cours de soirée. Il retrace, de manière très résumée, un travail réalisé à Genève avec une association de handicapés de la mobilité. L'idée est d'élaborer une cartographie des lieux difficiles à sillonner pour les personnes circulant en chaise roulante. Nous aurons évidemment des propositions à vous faire ultérieurement sur la manière d'améliorer la situation, mais ce DVD vous donne déjà un aperçu du travail réalisé par cette association pendant deux ou trois semaines.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Chers collègues, vous avez toutes et tous reçu un courriel vous invitant à vous rendre à l'accueil VIP de la Fan Zone de l'Eurofoot pour recevoir un badge d'accès valable pour deux personnes, tous les soirs de 17 h à 22 h.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Je voudrais remercier M. Maudet pour sa démarche auprès du Conseil d'Etat afin d'obtenir ces badges d'accès à la Fan Zone. J'espère que tout le monde l'aura bien compris: il ne s'agit pas, pour nous, d'obtenir des faveurs. Simplement, c'est à mes yeux une preuve de délicatesse – doux euphémisme... – que de relever l'attitude peu délicate, justement, des représentants de l'Etat organisateurs de l'Eurofoot à l'égard du Conseil administratif, du Conseil municipal et de la Ville en général. Je souligne une fois de plus que, sans ces derniers, l'Eurofoot n'aurait pas pu avoir lieu.

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

### **3. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5750 832 francs destiné à financer le versement de primes et de participations à l'assurance maladie du personnel de la Ville de Genève (PR-622).**

Lors de l'établissement des projets de budget 2006, 2007 et 2008, le Conseil administratif a pris un certain nombre de décisions afin de présenter des budgets équilibrés pour respecter les dispositions légales. Le Conseil municipal a validé ces options lors du vote des différents budgets successifs.

Certaines de ces décisions concernaient le personnel de la Ville de Genève, à l'instar du blocage des annuités extraordinaires et de la limitation de la participation de la Ville à l'assurance maladie du personnel.

S'agissant de l'octroi des annuités extraordinaires au personnel, le Statut du personnel précise à l'article 46 que «le Conseil administratif peut accorder à tout fonctionnaire ayant atteint le plafond de sa catégorie, pour autant qu'il justifie de qualités reconnues dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées, des augmentations extraordinaires, dont le montant total ne peut dépasser la valeur de 4 annuités de sa catégorie. Le nombre d'augmentations extraordinaires ne peut être supérieur à huit, sauf si le fonctionnaire change ultérieurement de catégorie.»

Le Conseil administratif a décidé de ne pas octroyer d'annuités extraordinaires depuis l'exercice 2006.

Par ailleurs, «l'administration participe au paiement des primes jusqu'à concurrence de 50% de leur montant. Sa participation est toutefois limitée à un montant correspondant à la moitié des primes moyennes pratiquées à Genève pour chaque type d'assurance. Le Conseil administratif fixe annuellement le montant de la participation au paiement des primes dans les limites maximales énoncées».

La Ville de Genève a plafonné le versement mensuel de la prime à 70 francs (840 francs annuels) pour le personnel ayant un traitement de base annuel inférieur ou égal à 80 371 francs (équivalent plein temps – chiffres 2008).

Le 6 décembre 2007, le Conseil administratif a conclu avec le personnel et ses organisations représentatives un accord, ratifié par le Conseil municipal lors du vote du budget 2008. Cet accord prévoit le versement d'une prime unique de 1000 francs à l'ensemble des collaborateurs/trices qui auraient pu bénéficier d'une augmentation extraordinaire. La Direction des ressources humaines a procédé au versement de ladite prime en mars de cette année.

Suite à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2007 de 103 millions enregistré au compte de fonctionnement par la Ville, le Conseil administratif souhaite

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

récompenser les efforts réalisés par l'ensemble du personnel pour contenir l'évolution des charges en lui octroyant une prime exceptionnelle.

Cette proposition, négociée par le Conseil administratif et les représentant-e-s du personnel, permet la mise en œuvre de l'accord signé en décembre 2007. Les termes sont les suivants:

1. Pont de fin d'année 2008: le personnel bénéficie pour le pont de fin d'année de trois jours de congé. Le 2 janvier 2009 est accordé en sus.
2. Le personnel bénéficie d'un jour de congé le 2 mai 2008 pour le pont de l'Ascension.
3. Pour 2008, une prime unique de 1000 francs net sera versée à l'ensemble des collaborateurs-trices de la Ville de Genève (fonctionnaires, auxiliaires fixes, agents spécialisés, apprentis et réguliers), quel que soit le taux d'activité et sans condition.
4. Pour 2008 une prime de 100 francs par mois brut à titre de participation à l'assurance maladie sera versée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève (fonctionnaires, auxiliaires fixes, agents spécialisés et réguliers) ayant un salaire inférieur ou équivalent au maximum de la classe 8, quel que soit leur taux d'activité, et qui ne sont pas déjà au bénéfice de la prime à l'assurance maladie mensuelle de 70 francs, soit environ 827 personnes.
5. Pour 2008 le personnel au bénéfice de la prime pour l'assurance maladie mensuelle de 70 francs, conformément au protocole d'accord signé entre le Conseil administratif et les représentant-e-s du personnel le 06.12.2007, recevra une prime exceptionnelle de 30 francs par mois brut à titre de complément à la prime de participation à l'assurance maladie.
6. Le Conseil administratif s'engage à déposer une demande de crédit extraordinaire au Conseil municipal au cours du premier semestre 2008 afin de permettre la mise en œuvre des mesures susmentionnées dans le courant 2008.
7. Les parties conviennent de se rencontrer pour discuter des comptes 2008 dès que ceux-ci seront connus, en principe en mars 2009, avant bouclement des comptes.

Cet accord est signé par le Conseil administratif et les représentants du personnel.

### Coût des accords

#### *Point 3 de l'accord*

<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Total I</i>	<i>Charges sociales</i>	<i>Total II</i>
Prime unique (Fr. 1065,75)	1065,75	3639	3 878 270	392 362	4 270 632

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

*Point 4 de l'accord*

<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Total I</i>	<i>Charges sociales</i>	<i>Total II</i>
Participation à la caisse maladie (Fr. 100.-/mois)	1200	672	806 400	81 600	888 000

*Point 5 de l'accord*

<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Total I</i>	<i>Charges sociales</i>	<i>Total II</i>
Participation à la. caisse maladie (Fr. 100.- augmentation Fr. 30.-/mois)	360	1 494	537 800	54 400	<u>592 200</u>
Total général					<u>5 750 832</u>

**Personnel concerné**

Les fonctionnaires, auxiliaires fixes, apprenti-e-s, agent-e-s spécialisé-e-s et employé-e-s réguliers/ères rémunérés à l'heure ou au mois dont le taux d'activité est au moins égal à 10%.

**Services gestionnaires et services bénéficiaires**

Le versement des primes et de la participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville de Genève est effectué par la Direction des ressources humaines.

Les crédits supplémentaires concernent l'ensemble des services de l'administration municipale (cf. amendement détaillé en annexe).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 750 832 francs destiné à financer le versement de primes et la participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges du budget 2008 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2008 de la Ville de Genève sous les comptes du groupe 301 «Traitements du personnel» pour 3 878 291 francs, 303 «Assurances sociales» pour 397 751 francs, et 305 «Assurance-maladie et accidents» pour 1 474 790 francs.

*Annexe ment.*

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville



V I L L E D E  
G E N È V E

## Amendements détaillés

### Légendes

- CC Centre de coût (comptabilise la charge)  
 301 Traitements du personnel,  
 303 Assurances sociales,  
 305 Assurance-maladie et accidents.

CC	301	303	305
1001 00 99	11'723	1'257	5'213
1001 01 99	1'066	82	27
1002 00 99	3'197	426	2'540
1004 00 99	13'855	1'256	3'052
1004 01 99	4'263	507	2'567
1005 01 99	55'419	5'290	15'776
1005 02 99	100'181	12'511	68'187
1005 06 99	15'987	1'583	5'320
1006 00 99	19'184	1'910	6'507
1100 00 99	9'592	730	240
1107 01 99	22'381	2'015	4'742
1109 00 01	21'315	1'651	902
1109 00 02	10'658	812	266
1109 00 03	18'118	1'471	1'683
1109 00 99	11'723	1'469	8'042
2001 00 99	20'249	2'081	7'763
2002 00 99	6'395	670	2'620
2003 00 99	9'592	1'306	7'989
2102 00 99	8'526	795	2'181
2103 00 99	21'315	2'528	12'710
2104 00 99	18'118	2'139	10'662
2105 21 99	18'118	1'435	1'191
2106 00 99	30'907	2'354	773
2107 00 99	31'973	2'781	5'473
2108 00 99	8'526	859	3'042
2302 00 99	39'433	3'716	10'580
2302 01 99	22'381	2'143	6'464
2302 02 99	18'118	1'636	3'897
2305 00 99	15'986	1'601	5'566
2305 02 99	110'838	10'716	33'398
2305 03 99	206'756	20'626	70'851
2602 00 99	12'789	1'120	2'288
2602 01 99	18'118	1'801	6'111
2602 02 99	56'485	5'262	14'327
2602 03 99	11'723	1'111	3'245
3001 00 99	14'921	1'402	3'940
3101 00 02	1'066	82	27

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

CC	301	303	305
3101 00 03	3'197	299	818
3101 00 04	3'197	363	1'679
3101 00 05	3'197	335	1'310
3101 00 99	5'329	460	871
3101 10 01	14'920	1'977	11'689
3101 10 02	6'395	569	1'267
3101 10 03	7'460	832	3'754
3101 10 04	4'263	471	2'075
3101 10 05	3'197	272	449
3101 10 06	49'025	7'874	56'945
3101 10 07	7'461	860	4'123
3101 10 08	12'789	1'422	6'347
3101 10 99	2'132	254	1'283
3101 20 99	9'592	839	1'716
3105 00 99	12'789	1'668	9'668
3106 00 99	10'658	1'232	5'924
3106 13 99	5'329	643	3'331
3106 61 99	4'263	534	2'936
3110 00 99	176'915	18'766	75'640
3201 00 99	121'496	12'013	40'183
3202 00 01	10'658	1'050	3'464
3202 00 02	11'724	1'652	10'502
3202 00 03	9'592	1'033	4'299
3202 00 04	8'526	1'015	5'133
3202 00 05	13'855	1'751	9'694
3202 00 06	14'921	1'575	6'277
3202 00 07	9'592	1'125	5'529
3202 00 08	10'658	1'178	5'186
3202 00 09	2'132	190	422
3202 00 10	1'066	82	27
3202 00 11	67'143	6'621	21'974
3202 00 99	10'658	1'132	4'571
3202 01 99	21'315	2'519	12'587
3202 02 99	7'460	961	5'476
3202 03 99	5'329	588	2'593
3202 05 99	5'329	524	1'732
3202 06 99	8'526	914	3'780
3202 07 99	4'263	444	1'706
3202 54 99	0	0	0
3203 00 99	44'762	4'661	17'970
3204 00 01	3'197	244	80
3204 00 02	4'263	352	476
3204 00 03	5'329	460	871
3204 00 04	6'395	633	2'128
3204 00 05	3'197	244	80
3204 00 06	4'263	325	107
3204 00 07	3'197	244	80
3204 00 08	1'066	82	27
3204 00 09	2'132	190	422
3204 00 10	11'724	1'158	3'860
3204 00 11	5'329	497	1'363

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

CC	301	303	305
3204 00 12	3'197	244	80
3204 00 13	21'315	2'088	6'806
3204 00 14	2'132	281	1'652
3204 00 15	8'526	951	4'272
3204 00 16	2'132	162	53
3204 00 17	1'066	82	27
3204 00 18	1'066	108	396
3204 00 19	1'066	82	27
3204 00 20	4'263	352	476
3204 00 21	1'066	82	27
3204 00 22	1'066	82	27
3204 00 23	1'066	82	27
3204 00 24	1'066	82	27
3204 00 25	1'066	82	27
3204 00 27	1'066	172	1'257
3204 00 99	2'132	190	422
3301 00 99	179'046	21'990	116'898
3302 00 99	91'655	10'142	44'849
3302 01 99	4'263	534	2'936
3302 02 99	5'329	643	3'331
4001 00 99	10'658	903	1'496
4002 01 99	12'789	1'449	6'716
4002 02 99	3'197	244	80
4002 03 99	17'052	1'654	5'223
4002 04 99	11'723	946	1'031
4002 05 99	20'249	1'598	1'244
4002 06 99	46'893	4'586	14'825
4002 07 99	15'986	1'518	4'459
4002 08 99	66'077	6'165	16'904
4002 24 99	3'197	299	818
4003 00 99	215'282	17'804	24'324
4003 52 99	14'921	1'438	4'432
4004 00 99	51'156	4'371	7'675
4007 00 99	250'451	23'562	66'654
5001 00 99	13'855	1'385	4'774
5002 00 99	42'630	4'544	18'532
5003 00 99	25'578	2'367	6'297
5003 01 99	125'758	13'297	53'205
5003 54 99	98'049	15'619	112'167
5004 00 01	128'956	11'787	29'669
5004 00 02	6'395	724	3'358
5004 00 03	19'184	1'680	3'432
5004 00 04	2'132	218	791
5004 00 05	14'921	1'310	2'710
5004 00 06	27'710	2'622	7'581
5004 00 99	13'855	1'229	2'683
5005 00 99	26'644	2'815	11'244
5005 01 99	6'395	597	1'636
5006 00 99	103'378	9'929	30'259
5007 00 99	29'841	3'014	10'709
5007 50 99	46'893	6'167	36'104

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

CC	301	303	305
5007 52 99	4'263	325	107
5007 55 99	8'526	1'006	5'010
5007 56 99	13'855	1'530	6'742
5008 00 01	11'723	1'615	10'010
5008 00 99	8'526	859	3'042
A001 00 99	4'263	325	107
A002 01 99	11'723	1'195	4'352
A002 02 99	22'381	2'427	10'277
A002 04 99	8'527	979	4'641
A002 05 99	4'263	416	1'337
A002 06 99	5'329	406	133
A003 00 99	4'263	325	107
A004 00 99	9'592	941	3'069
A005 00 99	25'578	2'450	7'404
A010 00 01	3'197	335	1'310
A010 00 02	9'592	914	2'700
A010 00 03	5'329	551	2'101
A010 00 04	7'460	687	1'786
A010 00 05	5'329	406	133
A010 00 06	15'986	1'510	4'336
A010 50 99	17'052	1'911	8'667
A010 52 99	6'395	652	2'374
A010 53 99	3'197	244	80
A010 54 99	41'564	4'234	15'410
A900 10 99	12'789	975	320
<b>Total</b>	<b>3'878'291</b>	<b>397'751</b>	<b>1'474'790</b>

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** J'interviens très brièvement. Normalement, c'est M. Tornare, maire, qui aurait dû présenter le résultat de la négociation menée au nom du Conseil administratif – je le souligne avec insistance – par celui qui vous parle, ex-maire. La proposition PR-622 est le résultat de l'accord conclu entre le Conseil administratif, les commissions du personnel et les syndicats. Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de l'examiner avec bienveillance. Je répète qu'elle résulte d'un accord validé par toutes les parties.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, il faudrait comparer les conditions – je devrais dire les privilèges – des employés de la Ville par rapport à ceux de l'Etat. Les conditions salariales sont plus favorables à la Ville, de même que l'âge de la retraite, fixé à 62 ans. La participation à l'assurance maladie a été supprimée à l'Etat depuis des années, alors même qu'elle ne se montait qu'à 30 francs par mois. A ce propos, je rappelle que le Parti démocrate-chrétien avait déposé en mai 2005 la motion M-522 intitulée «Assurance maladie pour le personnel de l'administration municipale et du SIS: pour une participation de l'employeur plus importante pour les bas salaires que pour les hauts», qui a été refusée par ce plénum.

Quant à la prime unique de 1000 francs dont il est question dans la proposition PR-622, il ne nous semble pas juste de l'accorder aussi bien à ceux qui travaillent à temps partiel qu'à ceux qui travaillent à 100%. Ce n'est vraiment pas là une incitation au travail! Je rappelle que l'octroi de cette prime coûterait 4 270 000 francs à la Ville. Or les démocrates-chrétiens pensent que, lorsque la conjoncture est favorable, il vaudrait mieux affecter les surplus au remboursement de la dette. Evidemment, dans les mêmes circonstances, les partis de gauche réclament davantage de prestations et les autres partis de droite une baisse d'impôts. C'est dire que notre politique n'est pas facile, mais elle est responsable envers les générations futures.

Pour toutes ces raisons, les démocrates-chrétiens n'entreront pas en matière sur la proposition PR-622.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Tout d'abord, je tiens à annoncer que le groupe des Verts entrera en matière sur la proposition PR-622. Nous sommes conscients que les fonctionnaires de la Ville de Genève sont payés pour les prestations qu'ils offrent au public. J'insiste: il ne s'agit pas ici d'une entité privée, mais publique, et les prestations au public sont souvent très délicates.

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

Les fonctionnaires de la Ville ont fourni pendant des années des efforts qui ont permis d'équilibrer le budget municipal. Nous comprenons donc que, aujourd'hui, le Conseil administratif veuille récompenser ceux qui ont contribué avec lui à ce résultat. Cependant, le taux d'effort de celui dont le salaire annuel s'élève à 240 000 francs n'est pas le même que celui du fonctionnaire qui ne gagne que 60 000 francs par an. Vouloir récompenser l'un et l'autre par la même prime ne relève pas du bon sens à nos yeux.

C'est pourquoi, lorsque nous étudierons cette proposition en commission, nous serons attentifs à ce que les efforts des employés ayant des bas salaires – 80 000 francs par an et moins – soient récompensés par cette prime de 1000 francs, voire un peu plus. Nous ne pensons pas modifier le total de ce que cette allocation coûtera à la municipalité, mais nous veillerons à ce que sa distribution se fasse de manière différenciée, afin que les plus bas revenus puissent en profiter. Il ne faut pas donner de l'argent à quelqu'un qui n'en a pas besoin!

Je le répète, le groupe des Verts entrera en matière sur la proposition PR-622 et s'impliquera dans le travail de commission de manière à ce que les fonctionnaires qui fournissent le plus d'efforts soient justement récompensés.

**M<sup>me</sup> Maria Casares** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il n'est pas trop tôt pour que le Conseil administratif pense aux fonctionnaires de la Ville! Il aura fallu une menace de grève pour qu'il accepte de négocier avec le personnel. Sur le fond, nous désapprouvons cette manière de faire, car nous ne pouvons accepter que le personnel soit traité ainsi et que l'on fasse des économies sur son dos. Alors que la Ville aurait dû déboursier 10 millions de francs en sa faveur, elle n'en lâche que sept et fait une économie de 3 millions de francs. Cet argent n'est pas un cadeau aux fonctionnaires, le leur distribuer ne serait que justice!

Nous ne sommes pas d'accord avec le système de primes prévu dans la proposition PR-622, car celles-ci ne sont pas soumises aux cotisations AVS ni au deuxième pilier, donc aux caisses de compensation. C'est là suivre une ligne purement libérale que nous désapprouvons, évidemment. Nous réprouvons d'autant plus ce système qu'il dépend du bon vouloir du prince. Or A gauche toute! se bat pour les droits de tout le monde, et elle continuera à le faire.

Le blocage des annuités extraordinaires a des conséquences importantes sur toute la carrière des fonctionnaires, et particulièrement sur leur retraite. Les syndicats ont fait des calculs, et ils en concluent que cette mesure appliquée pendant deux ans pénalisera particulièrement les bas salaires, puisque les retraités de cette classe percevront entre 200 et 300 francs de moins par mois. Pour certains, cela équivaldra à tomber en situation de précarité.

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

Par ailleurs, nous trouvons tout à fait normal et justifié, vu le bon exceptionnel de 103 millions de francs en 2007, que l'employeur participe aux primes d'assurance maladie de ses employés, surtout pour ceux qui touchent un salaire annuel de 80 000 francs et moins. Nous devons reconnaître que le personnel de la Ville continue à faire des efforts, alors qu'il est toujours sous le coup d'une réduction des salaires puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, les annuités extraordinaires sont bloquées. Or, dans le protocole d'accord entre la Ville et les représentants du personnel, il n'y a pas de proposition de continuité de ces annuités. Encore de l'argent que la Ville va empocher pour embellir ses comptes... Mais ce sera sur le dos des fonctionnaires!

Je l'ai dit, le personnel a fait d'énormes efforts et de nombreux services municipaux rencontrent des difficultés puisque, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, le *personal stop* est toujours en vigueur. La conséquence est que les prestations fournies à la population par ces mêmes services s'en ressentent. Sur un budget municipal annuel de 1,3 milliard de francs, la masse salariale du personnel de la Ville ne représente que 41%. Cette situation extrêmement favorable devrait permettre de reprendre tous les mécanismes salariaux.

Chers collègues, soyez assurés que, pour le budget 2009, le groupe A gauche toute! veillera énergiquement à ce que les mesures pénalisant le personnel de la Ville de Genève disparaissent. Nous attendons du Conseil administratif qu'il réhabilite le Plend, comme il s'y est engagé notamment lors des négociations avec les représentants du personnel. Il est tout à fait normal que des personnes ayant travaillé longtemps veuillent prendre leur retraite avant 62 ans, surtout aujourd'hui où de plus en plus de jeunes qui cherchent du travail n'en trouvent pas. La Ville devrait montrer l'exemple.

Mais venons-en aux privatisations. Plusieurs membres de mon groupe se sont exprimés contre toute forme d'externalisation, et nous continuerons à le faire. Ce que nous voulons, c'est que l'employeur Ville de Genève respecte ses engagements et le statut des fonctionnaires.

Il est clair que, si l'entrée en matière sur la proposition PR-622 est refusée ce soir, l'accord entre les représentants des syndicats et la délégation du Conseil administratif ne pourra pas être appliqué. C'est pourquoi, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe votera ce crédit supplémentaire.

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, aujourd'hui où l'on parle autant de la reprise de l'inflation, de l'augmentation du prix de certaines denrées de première nécessité et des travailleurs pauvres, il nous apparaît singulier

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

d'accorder à tous les fonctionnaires, et avec une telle légèreté et une telle générosité, des jours de congé en sus, des enveloppes supplémentaires pour chacun et des primes de participation à l'assurance maladie.

La plupart des contribuables n'ont évidemment pas de tels avantages, et ils découvriront d'un œil stupéfait, consterné et révolté ce joyeux partage. Agir ainsi ne peut qu'exacerber l'hostilité de la population et fonctionner comme élément destructeur du contrat social. L'exécutif prend un bien grand risque pour acheter sa quiétude, et cela précisément au mépris des classes qu'il prétend encore représenter, notamment celles qui ont le plus de difficultés actuellement: les classes moyennes.

On se souvient que, lors du débat sur le budget 2008, l'Union démocratique du centre avait demandé une diminution de la charge fiscale pour tous, voulant ainsi prendre la défense des contribuables – mais elle fut malheureusement un peu trop seule à le faire! L'Union démocratique du centre ne répétera jamais assez que les impôts prélevés en trop devraient prioritairement être rendus à ceux chez qui ils ont été prélevés. C'est logique, et ce n'est que simple justice. C'est seulement après que nous pourrions entrer en matière sur d'éventuelles mesures en faveur des fonctionnaires. Nous n'en excluons pas le principe, mais tant la décence que la raison fixent des priorités. Nous regrettons que le Conseil administratif soit à ce point obnubilé par sa popularité et sa tranquillité qu'il en oublie de telles évidences.

Pour ces raisons, il est bien évident que nous ne pouvons accepter la prise en considération de la proposition PR-622. (*Applaudissements.*)

**M. Alexis Barbey (L).** De quoi parlons-nous ce soir, Mesdames et Messieurs? D'un accord signé entre la fonction publique et le Conseil administratif qui prévoit le versement d'une prime de 1000 francs à tous les fonctionnaires, une participation de la Ville à hauteur de la moitié de la prime d'assurance maladie pour une partie de la fonction publique, et de deux jours de pont supplémentaires octroyés à l'ensemble de la fonction publique. Cette négociation s'est déroulée dans des circonstances extrêmement troublantes et graves pour la Ville de Genève, sur fond de menaces de grève et sous une pression extrêmement forte, sinon de la rue, en tout cas des syndicats de la fonction publique.

Quel est le résultat? Cette offre magnifique que le Conseil administratif a faite à la fonction publique. Mais on est en plein dans les négociations du père Noël! On accorde de l'argent, on accorde des congés et, en même temps, on promet de ne pas externaliser les services de la Ville, donc on bloque la possibilité de faire des économies. Et tout cela dans le contexte d'un renouvellement attendu depuis longtemps du statut de la fonction publique, dont nous ne savons toujours rien

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

au Conseil municipal. D'un côté, on octroie des largesses et, de l'autre, on évite de préciser dans quel cadre elles seront accordées! Voilà qui paraît extrêmement singulier aux libéraux.

Naturellement, cet accord pose également des problèmes d'ordre technique et de financement. Dans la proposition PR-622 qui nous est soumise ce soir, on lit que la dépense supplémentaire demandée sera financée par d'autres économies. Si l'on peut ici ou là accepter un pareil libellé pour un bouclage de crédit de 50 000 francs, je rappelle qu'il s'agit ici d'une somme de 5 750 832 francs! Où le Conseil administratif compte-t-il faire les économies nécessaires pour financer ces largesses? Dans le budget que nous lui avons voté l'année dernière? Ce sont des questions auxquelles nous n'avons pas de réponse, et nous, libéraux, n'acceptons pas la situation telle quelle.

Enfin, que peut-on dire de cet accord? A long terme, il générera un déficit supplémentaire pour la Ville de Genève à travers les participations à l'assurance maladie, à travers les congés accordés au personnel qui ne coûtent pas rien, contrairement à ce que l'on a trop souvent l'habitude de penser. Il marque la perpétuation d'une politique chère au Conseil administratif: l'arrosage. Je le disais tout à l'heure: ce sont les négociations du père Noël, où l'on envoie des bonbons à la foule pour lui faire plaisir et la rassurer, mais cela ne résout nullement les problèmes à long terme.

Devant ce manque de clarté et de courage politique, le groupe libéral refusera la proposition PR-622.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste aimerait faire quatre remarques.

Premièrement, vous l'avez lu tout comme moi: la proposition PR-622 est le fruit des négociations et de l'accord signé en décembre 2007 par le Conseil administratif et les organisations représentatives du personnel. Qui dit accord dit négociations. Nous ne pouvons admettre les propos du préopinant libéral car, quand on négocie avec un syndicat, ce n'est pas sous la pression de la rue ou la menace de la grève, ce n'est pas dans un cadre révolutionnaire contre-nature. Non, quand on négocie avec un syndicat, on doit admettre qu'il emploie les moyens de lutte syndicale qui lui sont propres, quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur la négociation elle-même.

Dans le cas présent, les syndicats ont exercé leur action dans les limites qui étaient les leurs afin de défendre les syndiqués, et le Parti socialiste ne peut qu'approuver cela. Nous n'avons pas à intervenir sur le mouvement syndical. Ces négociations ont abouti à un accord, or le rôle de l'employeur est justement de

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

négociier dans les limites qui sont les siennes et dans le cadre qu'il s'est donné. Le Parti socialiste ne peut que saluer toute négociation avec les syndicats, c'est-à-dire chaque fois que le libre exercice du droit syndical est respecté par un employeur, quel qu'il soit.

Je passe à ma deuxième remarque. Certains ont relevé que les conditions de travail à l'Etat seraient moins bonnes qu'à la Ville, arguant que les fonctionnaires municipaux étaient déjà des privilégiés. D'autres ont évoqué la précarité de certaines classes sociales pour prétendre qu'il ne fallait pas répondre positivement à cette négociation syndicale. Le groupe socialiste ne peut pas aller dans ce sens car, s'il faut toujours dénoncer la précarisation rampante de couches de la société de plus en plus larges – cela touche également la classe moyenne – il n'en demeure pas moins que des salaires négociés à la baisse ont une incidence sur tous les salaires pratiqués.

Il en va comme des loyers: quand ils sont augmentés de manière éhontée, on observe une tendance à l'alignement par le haut. C'est la même chose avec les salaires: plus on les baisse, plus l'ensemble des salaires est tiré vers le bas. Par conséquent, ce n'est pas parce que les conditions salariales et de travail sont bonnes à la Ville, par rapport à des personnes qui ne sont pas fonctionnaires, qu'il faut abaisser les salaires municipaux dans un souci d'égalité de traitement. Le Parti socialiste veut une égalité vers le haut!

J'en viens à ma troisième remarque. On pourrait estimer que les gestes faits en faveur des fonctionnaires doivent s'adresser avant tout aux classes les plus basses, aux classes moyennes inférieures. On peut tout à fait argumenter dans ce sens mais, selon nous, il ne nous appartient pas de nous glisser maintenant dans les négociations menées avec les salariés de la fonction publique municipale. Nous savons néanmoins qu'il faut garantir un meilleur salaire aux classes les plus basses de la fonction publique.

J'aimerais encore souligner un quatrième point, concernant la question des primes. Nous voyons bien que ces dernières sont ponctuelles et ne sont pas intégrées aux salaires; cela implique à la longue des salaires qui tirent vers le bas, ces primes valant pour une année seulement. Quant à nous, chaque fois que cela est possible, nous préférons favoriser des salaires tirant vers le haut, selon des critères négociés avec les syndicats de la fonction publique. A terme, il faut que les salaires augmentent au moins par rapport au coût de la vie, pour répondre aux besoins quotidiens des travailleuses et des travailleurs. D'autant que la précarité touche non seulement des personnes sans travail, mais également ces fameux *working poors* que M. Piguët évoquait hier dans son discours de nouveau président du Conseil municipal.

Pour toutes ces raisons, nous renverrons la proposition PR-622 à la commission des finances.

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

**M. Simon Brandt (R).** Je commencerai par citer un extrait de la proposition PR-622 du Conseil administratif: «Le 6 décembre 2007, le Conseil administratif a conclu avec les personnel et ses organisations représentatives un accord, ratifié par le Conseil municipal lors du vote du budget 2008. Cet accord prévoit le versement d'une prime unique de 1000 francs à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui auraient pu bénéficier d'une augmentation extraordinaire.» Voilà une première prime pour les fonctionnaires, en décembre 2007. Mais passons à la proposition d'aujourd'hui. Je cite: «Suite à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2007 de 103 millions de francs enregistré au compte de fonctionnement par la Ville, le Conseil administratif souhaite récompenser les efforts réalisés par l'ensemble du personnel pour contenir l'évolution des charges en lui octroyant une prime exceptionnelle.»

Mesdames et Messieurs, grand bien fasse au Conseil administratif de récompenser les fonctionnaires qui sont peut-être, en partie, à l'origine de ce boni! Mais qu'en est-il du citoyen contribuable qui paie des impôts et des entreprises qui paient une taxe professionnelle? Ce sont aussi ces rentrées fiscales qui permettent à la Ville d'avoir un excédent budgétaire! Pourquoi le Conseil administratif n'imaginerait-il pas plutôt une baisse du centime additionnel, ou une mesure encore plus intelligente qui consisterait à rembourser une partie de la dette, au lieu de distribuer l'excédent budgétaire aux fonctionnaires ou de le manger par de nouvelles charges? Le remboursement de la dette profiterait à tous les citoyens de tous âges, de toutes générations et de toutes origines.

Ce qui gêne profondément le groupe radical, dans ce dossier, c'est d'abord que le Conseil administratif prétende avoir conclu un accord avec le personnel le 6 décembre 2007. Le Conseil administratif n'a pas conclu un accord, il a cédé au chantage des syndicats de la fonction publique, qui ont très clairement averti que soit une prime de 1000 francs était versée aux fonctionnaires, soit ils faisaient grève. Le Conseil administratif, par gain de paix ou par lâcheté politique – je laisserai à chacun le choix de la formule qui lui conviendra le mieux – a ainsi voulu donner une prime de 1000 francs aux employés de la Ville. Une fois, pourquoi pas? Mais voilà qu'aujourd'hui, six mois après, il entend de nouveau leur accorder une prime de 1000 francs simplement parce qu'il compte sur un excédent aux comptes 2008. Cela fait deux fois que la Ville accorde une somme supplémentaire aux fonctionnaires, et on ne pense toujours pas aux contribuables qui paient des impôts!

Hier, l'Entente a déposé la motion urgente M-809, qui vise à sauver la zone artisanale du vélodrome. Celle-ci accueille des commerçants, des PME, des artisans qui paient des impôts à la Ville! Et c'est comme ça que le Conseil administratif souhaite remercier ces gens? En virant des petites entreprises qui paient une taxe professionnelle à la Ville et des impôts cantonaux, pour les remplacer par

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

des gens qu'on va subventionner et qui ne paieront pas un franc d'impôts? Pour nous, c'est inacceptable!

L'approche généraliste adoptée par le Conseil administratif l'est d'ailleurs tout autant. Nous lisons qu'il entend donner 1000 francs à tous les fonctionnaires, mais une telle mesure soulève quantité de questions, Mesdames et Messieurs! Qu'en est-il des fonctionnaires suspendus ou mis en congé pour faute professionnelle? Dans un dossier de ce type, on ne peut pas avoir une approche globaliste qui est purement et simplement celle de l'arrosoir!

Pour contenter le plus grand nombre, on donne à tout le monde, et on ne regarde même pas, service par service ou même au cas par cas, qui mérite plus et qui mérite moins! Puisque le Conseil administratif veut récompenser les efforts fournis, pourquoi ne pas verser à chaque agent de sécurité municipal un salaire au prorata des amendes d'ordre qu'il aura mises pendant l'année? Si le Conseil administratif veut récompenser l'effort, il doit récompenser l'effort de tout le monde: celui des fonctionnaires en augmentant les petits salaires et l'aide à l'assurance maladie – pourquoi pas? – mais aussi celui du reste de la population qui paie des impôts. Il ne peut pas adopter une approche clientéliste en privilégiant uniquement les fonctionnaires et en oubliant tous les autres citoyens contribuables! Ce n'est pas acceptable!

Ou alors, le Conseil administratif serait-il en fait une émanation des syndicats du personnel de la Ville de Genève? M. Pagani aurait-il une double casquette? Sous son chapeau de magistrat, nous cacherait-il sa casquette de syndicaliste? Je n'en sais rien, et je le laisserai répondre sur ce point tout à l'heure, peut-être. Ce que je vois, dans ce dossier, c'est qu'on cède à toutes les demandes des syndicats en oubliant qu'on a été élus pour gérer une ville de 200 000 habitants. Or ceux-ci aimeraient bien voir un retour sur investissements des bons comptes de l'année! Comment peut-on diviser la population en deux catégories, avec d'un côté les fonctionnaires et de l'autre le reste des citoyens?

Je le répète, pour nous, ce n'est pas acceptable. Le groupe radical n'a pas été élu pour défendre une clique, mais toute la population. Il n'entrera donc pas en matière sur la proposition PR-622. Si celle-ci était néanmoins votée par ce plénum, par esprit constructif nous demanderions son renvoi à la commission des finances, afin qu'il y soit répondu à certaines questions et que nous puissions juger sur pièce ce que vaut cette proposition. Je cite quelques-unes des questions auxquelles j'attends des réponses. Le Conseil administratif a-t-il décidé d'accorder cette prime aux fonctionnaires en tenant compte de la future négociation des statuts du personnel? Si la réponse est affirmative, nous la trouverons intéressante. Et que va faire le Conseil administratif avec les fonctionnaires suspendus ou mis en congé pour faute professionnelle? Les fonctionnaires qui travaillent mal toucheront-ils eux aussi une prime de 1000 francs?

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, ma collègue Odette Saez vous a dit que nous n'acceptons pas la proposition PR-622, car elle a été conçue sous la pression des syndicats. Par contre, nous ne sommes pas opposés à l'évolution du statut du personnel, et je pense qu'il est tout à fait heureux que les salariés de la Ville de Genève aient un statut enviable. Tant mieux, s'il peut être un exemple pour les autres administrations, voire pour le secteur privé!

Nous n'avons rien contre cela, mais nous estimons que prendre des décisions comme celles que mentionne la proposition PR-622 en cédant à diverses pressions, alors même que l'on nous annonce un nouveau statut du personnel, ce n'est pas normal. Je rappelle que les démocrates-chrétiens ont fait des propositions pour la modernisation dudit statut; nous avons notamment préconisé la retraite flexible et d'autres solutions au niveau des primes, mais nous ne pouvons pas accepter ce qui nous est demandé ce soir.

Nous pensons que, dans cette affaire, le Conseil administratif a donné un signe de faiblesse. Il a signifié au personnel qu'il acceptait tout quand il était mis sous pression. C'est inadmissible, surtout à un moment où l'on nous annonce un nouveau statut du personnel.

**M. Alpha Dramé** (Ve). Je serai bref. Monsieur le président, vous transmettez à M. Simon Brandt que j'ai l'impression qu'il mélange les cailloux et les cacahuètes. Ici, on parle de la fonction publique, c'est-à-dire de personnes physiques qui paient des impôts à la Ville. Les confondre avec les petits entrepreneurs, qui sont des personnes morales même s'ils paient aussi des impôts à la Ville, c'est tout mélanger.

Les fonctionnaires sont des gens qui fournissent des prestations publiques en faisant un certain effort. Cet effort, l'exécutif décide aujourd'hui de le récompenser, ce qui est tout à fait normal, bien que cela puisse paraître politiquement incorrect aux yeux de la droite. Je rappelle que la Ville de Genève a mis des fonds à la disposition des petites entreprises, qui paient la taxe professionnelle, pour les soutenir. De la même manière et dans un souci d'égalité de traitement, on peut faire attention aux fonctionnaires, qui ont fourni des efforts pour assurer l'équilibre budgétaire municipal.

Il ne faut pas toujours tout mélanger, dans une cacophonie telle qu'on ne comprend pas de quoi on parle! Renvoyons la proposition PR-622 à la commission des finances et opposons nos opinions politiques à ce niveau! En ce moment, j'ai l'impression que le discours de ce plénum est complètement touffu et que l'on ne comprend plus de quoi on parle. (*Applaudissements.*)

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

**M. Simon Brandt** (R). Je ne sais pas si j'ai été peu clair dans mon intervention de tout à l'heure, mais j'aimerais juste préciser que nous ne mélangeons pas les torchons et les serviettes. Nous estimons simplement qu'il n'y a pas deux classes de citoyens, ceux qui travaillent à la Ville et ceux qui vivent à Genève mais sont employés ailleurs. Il y a simplement des gens qui paient des impôts à Genève, et on n'a pas le droit de les distinguer en deux catégories, soit ceux à qui on donne des primes parce que cela nous arrange politiquement et qu'on veut éviter une grève, et ceux qui paient des impôts et n'ont apparemment pour seul recours que de se taire! Voilà votre discours, Mesdames et Messieurs de l'Alternative: «Citoyens de la Ville de Genève, payez des impôts et taisez-vous! Nous gérons mal votre argent et nous continuerons à mal le gérer, nous avons été élus non pas pour gérer vos intérêts, mais pour mener une politique clientéliste.»

Eh bien, ce n'est pas ce que veut faire le Parti radical. Et puisque vous vous préoccupez tant que cela des fonctionnaires, Mesdames et Messieurs de la gauche, je vous le demande: qu'en est-il de leur caisse de retraite? Je vous conseille fortement de vous intéresser un peu plus à ce dossier, avant de dire que vous défendez les employés de la Ville. Et je vous garantis que, dans quelque temps, quand le Conseil administratif osera venir nous parler de ce qu'il est en train de faire avec cette caisse de retraite, vous déchanterez. Je pense que ces mêmes fonctionnaires qui vont se voir verser aujourd'hui une prime de 1000 francs, quand on leur dira qu'on sacrifiera peut-être une partie de leur retraite, il ne leur restera que les yeux pour pleurer. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je serai très brève. Nous n'avons pas été élus pour gérer les impôts, mais pour prendre en compte les difficultés et les demandes de la population, ce qui est bien différent. Par ailleurs, Mesdames et Messieurs, comment croyez-vous que se font les services à la population? Par des machines? Par des petits nains qui travaillent dans les bureaux? Non! Il y a des gens qui travaillent dans les bureaux de l'administration municipale, et ces gens ont fait énormément de sacrifices. Pendant des années, on leur a «vendu» des difficultés budgétaires; on arrive aujourd'hui avec un boni de 103 millions de francs, et vous venez discuter une misérable prime? C'est honteux!

Entendons-nous bien: un de mes préopinants a expliqué tout à l'heure qu'il s'agissait des fonctionnaires qui gagnent moins de 80 000 francs par an. Il ne s'agit donc pas d'un arrosage, mais d'accorder une prime aux petits salaires – et non pas aux hauts fonctionnaires. C'est tout de même différent! (*Brouhaha.*) J'ai laissé parler tout le monde, me semble-t-il... Alors, laissez-moi m'exprimer!

Certains ont dit que le Conseil administratif avait démontré sa faiblesse en acceptant d'entrer en matière sur une prime, mais ce n'est pas vrai. Il a voulu reconnaître les services rendus par les fonctionnaires. Alors, cessez de parler des

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

fonctionnaires comme s'ils étaient nos ennemis! Nous avons besoin d'eux car, nous tous qui travaillons dans cette enceinte, nous ne savons pas assurer la gestion de la Ville. Heureusement que ces fonctionnaires sont là pour le faire! (*Applaudissements.*)

**M. Alexandre Chevalier** (L). Nous entendons des choses surréalistes, ce soir, dans cette enceinte. Monsieur le président, vous transmettez à la préopinante d'A gauche toute! que nous nous demandons si elle est consciente des réalités que vivent les employés dans les moyennes et grandes entreprises. Eux aussi ont des bas salaires, et ils ne bénéficient pas des conditions de travail des fonctionnaires de la Ville! Ils n'ont pas cinq à six semaines de vacances quand ils ont été récemment nommés, mais bien moins que cela. Et ils travaillent plus de neuf heures par jour, tout en souffrant de l'insécurité de l'emploi!

Il ne s'agit bien sûr pas de nier le travail effectué par les fonctionnaires de la Ville, mais de dire qu'ils le font dans de bonnes conditions. Vous ne nous ferez pas croire que les employés de la fonction publique sont des *working poors*! Vous êtes ridicules, avec ce type de discours! Qui vous croira, dans la population? Quels employés vous croiront? Ceux qui travaillent neuf ou dix heures par jour? Et qu'en penseront les petits commerçants et artisans, dont vous ne voulez même pas entendre parler lorsque nous déposons une motion urgente pour les défendre? C'est pourtant eux qui répondront à cette question en temps voulu, Madame Wenger!

Je répondrai également à la préopinante socialiste – vous lui transmettez, Monsieur le président – qu'une négociation n'est pas un cédez le passage. C'est donnant-donnant. Mon collègue Alexis Barbey a déjà parlé de la prime du père Noël. Pourvu qu'on n'arrive pas aux dérives qui se produisent dans certains pays où l'on distribue carrément l'argent de mano à mano. Respectons un peu les gens qui travaillent à tous les niveaux, dans tous les secteurs d'activités, pas seulement dans le public mais aussi dans le privé! Et qu'on arrête de nous faire croire à des chimères selon lesquelles les gens qui travaillent à la Ville sont moins bien lotis que les autres. C'est faux et archifaux! On ne peut pas laisser passer de tels propos dans cette enceinte. Telles sont les raisons pour lesquelles nous n'entrerons pas en matière sur la proposition PR-622. (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Fiumelli** (R). Quant à moi, j'aimerais rappeler que ce boni de 103 millions de francs constaté aux comptes 2007 n'est pas dû à l'exercice 2007, mais bien aux exercices 2005, 2006 et 2007 réunis, avec les rattrapages. Il s'explique uniquement par l'incroyable conjoncture économique que nous avons connue à Genève et en Suisse ces dernières années, ce qui n'a strictement aucun rapport avec les efforts fournis par la fonction publique municipale.

Proposition: prime et participation à l'assurance maladie du personnel de la Ville

J'en veux pour preuve que le budget de la Ville ne cesse d'augmenter – et cela depuis toujours. Prenez les rubriques 30: charges du personnel, les rubriques 31: biens, services et marchandises, les rubriques des subventions – bref, toutes les rubriques où les fonctionnaires ont un peu d'influence: elles n'ont jamais cessé d'augmenter. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, je ne vois pas vraiment où sont les sacrifices consentis par la fonction publique!

Il faut admettre, au contraire, que cette dernière est grandement privilégiée par rapport au secteur privé. Comme l'a dit mon préopinant libéral, la fonction publique municipale travaille trente-neuf heures par semaine en moyenne, alors que dans le secteur privé la moyenne est de quarante-deux heures. Dois-je encore vous parler de la caisse de pension? A travers elle, la Ville de Genève favorise grandement ses employés par rapport à ce qui se fait dans le privé. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de la nouvelle loi sur le financement des caisses de pension publiques, dont nous a parlé M. Mugny lors de la dernière réunion de la commission des finances. Ah oui, c'est vrai, les socialistes n'étaient pas présents... Ils avaient boycotté la séance. Dommage, ils y auraient appris que le Conseil administratif s'inquiète grandement de ce qui se passera avec la caisse de pension, et qu'il est en train de réfléchir à des mesures qui seront peut-être très difficiles à accepter pour les syndicats et pour la gauche.

Cette prime de 1000 francs que l'Alternative veut accorder à tous les fonctionnaires en 2008 est un vrai privilège, mais aussi une pilule qui risque de s'avérer très amère au vu des sacrifices que la fonction publique devra consentir pour se réaligner avec le secteur privé. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Odette Saez** (DC). Monsieur le président, vous transmettez à ma préopinante M<sup>me</sup> Wenger que je suis entièrement d'accord avec elle: nous n'avons pas été élus pour gérer les impôts! Mais nous avons été élus pour gérer la dette de la Ville, et les élus responsables le savent...

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Je voudrais très brièvement répondre au préopinant libéral. Comme citoyenne, femme de gauche et syndicaliste, je suis scandalisée qu'il ose dire que les négociations syndicales se font sous la pression de la rue. Elles ont lieu autour d'une table, sérieusement. Nous ne vivons pas dans un système mafieux, mais dans un système de concordance qui est la règle depuis longtemps en Suisse. Il est scandaleux d'avoir parlé comme cela des organisations syndicales! Je n'ai rien d'autre à dire. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 34 oui contre 31 non.

**Le président.** Le bureau du Conseil municipal a été saisi d'une motion d'ordre de M. Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Nathalie Fontanet, Sandrine Burger, Catherine Buchet-Harder, MM. Pascal Rubeli et Alexandre Chevalier, intitulée: «Travailler plus pour profiter plus!». Les signataires demandent que nous poursuivions nos travaux sans pause jusqu'à 20 h 30 et que la séance suivante soit annulée, afin que nous puissions suivre le match de football de l'Eurofoot entre la Suisse et la Turquie. Je donne la parole à l'un des auteurs de cette motion d'ordre.

**M. Grégoire Carasso (S).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il arrive souvent que le Conseil municipal exprime assez langoureusement son envie de se rapprocher de la population – la dernière fois, c'était pas plus tard qu'hier soir par votre intermédiaire, Monsieur le président – et de partager avec elle ses émotions.

Ce soir, je constate que tout Genève, dans les différents coins de la ville, les bars, les Fan Zones, va se réunir pour partager un moment de convivialité bien au-delà de l'événement footballistique lui-même. Avec les autres signataires de cette motion d'ordre, je propose non pas d'annuler tout bonnement cinq heures et demie de séance, comme cela avait été demandé également par motion d'ordre il y a deux semaines, mais de n'annuler qu'une seule heure de séance, soit soixante malheureuses minutes de nos sérieux travaux. Cela dans le but de profiter de ce moment de convivialité dont je viens de parler et qui nous est offert à l'occasion du match opposant la Suisse à la Turquie.

Au cas où il y aurait encore, dans cette enceinte, des esprits sceptiques qui auraient besoin d'un exemple pour se convaincre du bien-fondé et du caractère consensuel de notre suggestion, je souligne que le Conseil national, ce soir, a décidé d'arrêter ses travaux une heure plus tôt pour profiter de cette rencontre sportive. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de réserver un accueil favorable à notre motion d'ordre.

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve).** Mes chers collègues, je dirai juste quelques mots au nom des Verts. Nous trouvons piquant de voir arriver cette motion d'ordre ce soir, alors que nous en avons déposé une qui allait dans le même sens, il y a un mois, et que nous avons alors ramassé une volée de bois vert. En effet, nous avions d'abord proposé la suppression de toute une séance, puis une solution analogue à celle qui vient d'être présentée par M. Carasso. Cela dit, nous maintenons bien sûr notre position et accepterons cette motion d'ordre.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Pour le groupe démocrate-chrétien, c'est non! Nous avons déjà dit non une fois. Personne n'est obligé de se porter candidat

sur des listes électorales; si nous sommes ici, c'est pour travailler au bien commun. Des motions d'ordre de ce genre sont une insulte à la population qui va aux urnes!

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet** (L). Les libéraux – en tout cas certains d'entre eux – disent oui à cette motion d'ordre. Comme les autres, nous faisons partie de la population, nous avons été élus par elle et nous voulons partager avec elle certaines joies. Et il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis! (*Applaudissements.*) Il est vrai qu'en général nous sommes opposés à ces modifications de notre ordre du jour, mais aujourd'hui nous avons envie de nous joindre aux citoyens et de profiter du match de la dernière chance, en espérant que la Suisse marquera des buts. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Tant que ce n'est pas la séance plénière de la dernière chance, ça va...

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre groupe aura la liberté de vote. Il ne s'agit pas ici de revenir sur une décision préalable, mais de proposer une modification de notre ordre du jour. Soyons pratiques! Comme le disait M<sup>me</sup> Fontanet, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. C'est notre équipe nationale qui joue ce soir, nous sommes tous Helvètes, dans cette enceinte! Il me paraît donc important de participer à ces réjouissances sportives. Il suffit de circuler un moment en ville pour constater qu'il y règne une véritable ferveur. Nous perdrons une heure de séance, c'est vrai, mais je pense que les citoyens qui nous regardent comprendront très bien notre choix, car eux aussi regarderont sans doute le match!

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Nous nous étions opposés à la précédente motion d'ordre sur ce sujet. Cependant, je me rends compte qu'il y a des mouvements d'enthousiasme difficiles à contenir... M. Carasso est tellement impatient d'assister à son match, et M<sup>me</sup> Fontanet a les yeux qui brillent... Sans parler du nationalisme fervent de M. Rubeli! Je me vois mal empêcher toutes ces personnes d'assister, peut-être, à la prochaine défaite de la Nati... (*Huées.*)

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Le groupe socialiste aura la liberté de vote sur cette motion d'ordre. Mais j'aimerais ici souligner un autre point. Je

regrette que l'on ait organisé un match entre une sélection des conseillers municipaux et l'équipe de la Revue à la Fan Zone à 16 h 30, juste avant la séance du Conseil municipal. Je pense que cela, c'était de trop!

**Le président.** Je mets aux voix cette motion d'ordre, qui demande de poursuivre notre séance sans interruption jusqu'à 20 h 30 – malgré le fait que TV Léman bleu ne diffuse plus nos débats après 19 h – et d'annuler la séance suivante.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 37 oui contre 20 non (8 abstentions).

**Le président.** Nous poursuivons donc jusqu'à 20 h 30. J'espère, Mesdames et Messieurs, que nous rattraperons aisément cette heure perdue en avançant un peu plus rapidement dans notre ordre du jour.

Nous avons reçu hier une motion d'ordre du groupe radical qui demande de lier le projet d'arrêté urgent PA-86 concernant le crédit extraordinaire de 69 000 francs en faveur de Fonction: Cinéma pour le projecteur de la nouvelle salle sise à la Maison des arts du Grütli, et le rapport PR-621 A. J'aimerais que le groupe radical s'exprime sur sa demande.

**M<sup>me</sup> Christine Camporini (R).** Cette motion d'ordre se justifie par le fait que le projet d'arrêté PA-86 et le rapport PR-621 A ont une thématique commune, même s'il s'agit d'un projecteur, d'une part, et d'une demande de crédit extraordinaire pour des créations à venir, d'autre part. Il nous semble que ces problématiques sont liées et qu'il serait bon de traiter les deux objets en même temps, d'autant plus que cela nous ferait gagner du temps.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Je crois que les radicaux n'ont pas très bien compris: justement, ces deux objets ne sont pas liés du tout! Seule la thématique est la même, à savoir le cinéma. Nous aurions d'ailleurs dû commencer cette séance par le projet d'arrêté PA-86 dont l'urgence a été votée hier. Il faut distinguer un crédit supplémentaire pour un fonds dépendant du budget de fonctionnement de la Ville, et un crédit affecté non pas à un fonds global mais à une association, et qui dépend des subventionnements. Pour cette raison, nous souhaitons traiter en urgence le projet d'arrêté PA-86 et ne pas le lier avec le rapport PR-621 A, afin qu'il n'y ait pas de confusion. Nous ne voudrions pas que certains refusent d'accorder les 69 000 francs demandés dans le projet d'arrêté sous prétexte que le Conseil municipal vient d'accorder les 900 000 francs demandés

dans la proposition PR-621. Je rappelle que ces deux sommes sont destinées à la réalisation d'objectifs différents.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je ne dirai pas mieux que ma préopinante. Nous nous rallions absolument à l'avis du Parti socialiste.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Nous avons bien entendu l'analyse de la préopinante socialiste. Je crois que nous sommes tous au clair sur la procédure à suivre: il y aura deux votes différents, un sur chacun des deux objets concernés. En revanche, pour ce qui est du débat lui-même, nous ne voyons aucun obstacle à ce qu'il porte en même temps sur le projet d'arrêté PA-86 et le rapport PR-621 A, du moment que les votes seront distincts.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Le groupe des Verts ne souhaite pas que ces deux objets soient liés. Comme l'a relevé la préopinante socialiste, ils ont seulement une thématique commune, alors que pour lier deux points de notre ordre du jour il faudrait que le vote de l'un dépende de l'autre. Or tel n'est pas le cas, en l'occurrence.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif**. Je ne me mêlerai pas du débat pour savoir s'il faut ou non lier ces deux objets. Mais j'attire votre attention sur un point, Mesdames et Messieurs. Nous terminerons nos travaux à 20 h 30. Si vous traitez le projet d'arrêté PA-86 d'abord, vous risquez de ne pas avoir le temps d'aborder le crédit de 900 000 francs pour la production et la diffusion cinématographiques ... (*Brouhaha.*) J'ai bien vu le temps que vous avez passé à débattre d'autres sujets dont j'imaginai qu'ils seraient traités très rapidement. J'espère donc que ces deux objets pourront être traités ce soir, sinon nous devons reporter à la fin du mois l'attribution des fonds gérés par la commission, ce qui serait regrettable.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée à la majorité.*

**4. Projet d'arrêté du 10 juin 2008 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roland Crot et Jacques Baud: «Crédit extraordinaire de 69 000 francs en faveur de Fonction: Cinéma pour le projecteur de la nouvelle salle, sise à la Maison des arts du Grütli» (PA-86)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- que Fonction: Cinéma est une association professionnelle à but non lucratif dont l'objectif est d'encourager la création cinématographique indépendante à Genève et en Suisse romande et que, depuis sa fonction, Fonction: Cinéma compte parmi ses membres les principaux représentants du cinéma local;
- que 400 professionnels, tous métiers confondus, sont membres de Fonction: Cinéma et que cette association met à disposition des outils de travail pour les professionnels, notamment sa salle de projection, et qu'elle organise des événements et des rencontres tant pour la profession que pour le grand public;
- qu'en vingt-cinq ans Fonction: Cinéma a permis à des milliers de films romands d'être vus par le public genevois. Il semble donc pertinent que la Ville de Genève apporte son aide à cette association dans le développement de ses activités;
- que, lors de leur audition à la commission des arts et de la culture, les représentants de Fonction: Cinéma ont demandé un crédit extraordinaire afin de pouvoir financer l'achat d'un projecteur haute définition pour leur nouvelle salle de cinéma;
- que les travaux de cette dernière ont été financés par la Ville de Genève à hauteur de 55 000 francs alors qu'ils totalisent un investissement de 489 000 francs que Fonction: Cinéma a pu trouver, pour la plus grande partie, auprès de fondations privées et de la Loterie romande et qu'il lui manque encore la somme qui correspond à l'achat et à l'installation du projecteur;
- que, lors de la première projection dans cette salle, à l'occasion de l'anniversaire des 25 ans de l'association, il n'est pas inutile de le relever, le projecteur utilisé avait été prêté! Il semblerait pertinent que la Ville de Genève s'engage à financer ce projecteur pour répondre à un réel besoin;
- que la volonté du Conseil municipal est de «poursuivre une politique dynamique d'aide à la création cinématographique»; tel que cela a été exprimé par la motion M-286, déjà en 2003,

---

<sup>1</sup> Annoncé, 10. Motion d'ordre, 52.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 69 000 francs au titre de subvention d'investissement pour l'achat d'un projecteur destiné à l'association Fonction: Cinéma.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 69 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2009.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AGT). Je me permets de prendre la parole, étant donné que je suis l'auteur du projet d'arrêté PA-86. Evidemment, je me suis aidée du document fourni par l'association Fonction: Cinéma à la commission des arts et de la culture. Je remercie ici le Conseil municipal de ne pas avoir lié ce point avec le rapport PR-621 A.

La Ville de Genève, par l'intermédiaire du Conseil municipal, octroie à Fonction: Cinéma une ligne budgétaire pour son fonctionnement. Je rappelle qu'il s'agit d'une association à but non lucratif qui défend les droits de tous les acteurs culturels dans le milieu du cinéma. A ce titre, elle a pris l'initiative de créer une salle de projection à la Maison des arts du Grütli. Nous avons été invités à la première projection, et force est de constater que c'est une véritable réussite. En effet, cette salle profitera non seulement aux personnes actives dans le cinéma, car elles pourront y projeter leurs films ou même y travailler en amont, mais également au public.

Le cinéma est actuellement en plein essor, et nous nous en réjouissons. Nous aurons l'occasion d'en discuter au prochain point de notre ordre du jour. Je disais donc que la population genevoise pourra, elle aussi, profiter de cette nouvelle salle de projection à la Maison des arts du Grütli. Or nous avons découvert avec horreur, lors de cette première projection, que la salle avait beau être réno-

vée, Fonction: Cinéma ne possédait pas de projecteur. Cette association a dû se débrouiller pour s'en faire prêter un, afin que la première projection puisse avoir lieu.

Pour nous, une telle situation est clairement inadmissible. En tant que Ville de Genève, nous avons la responsabilité de mener une politique culturelle dynamique en matière de cinéma. Ma collègue Salika Wenger a expliqué hier, en défendant l'urgence du projet d'arrêté PA-86, pourquoi cette demande de crédit est urgente. Fonction: Cinéma pourrait louer un projecteur, mais il nous semble aberrant qu'elle investisse dans ce genre de contrats très problématiques.

Je précise que la rénovation de la salle de projection a coûté 489 000 francs. Fonction: Cinéma a trouvé des fonds privés – elle a même sollicité la Loterie romande – et il ne reste actuellement que 69 000 francs à payer pour l'acquisition de ce projecteur. La Ville avait participé à hauteur de 55 000 francs aux travaux eux-mêmes. C'est peu, mais cela a permis l'ouverture de cette salle. Cependant, on ne peut pas dire qu'elle soit vraiment efficiente sans projecteur. Il est vraiment ridicule d'avoir une très belle salle utile non seulement aux personnes s'occupant de création cinématographique, mais également à la population, sans qu'elle soit équipée du matériel nécessaire.

Il me semble qu'un crédit de 69 000 francs, par rapport à notre budget culturel total, ce n'est pas grand-chose. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, par respect pour Fonction: Cinéma et pour la population, à nous suivre et à voter ces 69 000 francs sur le siège. Vous l'aurez compris, le travail a déjà été fait en commission des arts et de la culture: nous avons eu l'occasion d'auditionner le président, la directrice et des membres de Fonction: Cinéma, qui nous ont clairement expliqué la situation. Je ne pense donc pas qu'il y ait encore matière à étudier plus avant ce projet.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). D'aucuns pourraient s'étonner que je sois l'une des initiatrices de ce projet d'arrêté, alors que j'avais été l'une des plus circonspectes, à la commission des arts et de la culture et dans ce plénum, quant à l'attribution des 900 000 francs demandés dans la proposition PR-621. Or ma position s'explique justement par le fait qu'il s'agit de deux objets complètement différents, c'est pourquoi je m'exprime en ce moment en ma qualité de signataire du projet d'arrêté PA-86.

Ma préopinante a déjà souligné plusieurs points. Pour ma part, je rappellerai ce qu'est Fonction: Cinéma et à quoi sont destinés ces 69 000 francs. Il s'agit d'une association à but non lucratif qui offre plusieurs prestations: élaboration de dossiers de financement, établissement de budgets, aide administrative à tous les

professionnels, différents services tels que conseils personnalisés, mise à disposition de bibliothèques-ludothèques, de bornes internet, de stations de montage... Mais son objectif principal, qui donne tout son sens à notre projet d'arrêté, est d'organiser des projections publiques et de participer à de nombreux festivals comme Cinéma tout écran, le Festival international du film sur les droits humains et Black Movie, pour ne citer qu'eux.

C'est donc pour que cette association puisse remplir sa mission de diffusion cinématographique que nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de lui allouer la somme nécessaire à l'achat d'un projecteur. Comme cela a déjà été dit, Fonction: Cinéma, active à la Maison des arts du Grütli, reçoit une subvention municipale annuelle de 250 000 francs pour son fonctionnement, et 80 000 francs de l'Etat de Genève. Dernièrement – il est important de le souligner une fois encore – cette association a effectué des travaux pour aménager une nouvelle salle de projection. L'opération a coûté plus de 489 000 francs, la Ville ayant participé à hauteur de 55 000 francs.

J'insiste sur l'effort considérable de Fonction: Cinéma pour trouver des fonds extérieurs. Nous aimerions que toutes les associations qui œuvrent dans le domaine culturel ou ailleurs en fassent autant! Il n'est pas facile de trouver 430 000 francs de subventions extérieures, nous devons le reconnaître. Les travaux ont donc été effectués et certains d'entre nous ont pu voir la salle de projection rénovée. Il ne manque plus que le crédit nécessaire à l'achat d'un projecteur de qualité pour la diffusion des films.

L'urgence du projet d'arrêté PA-86 a déjà été développée hier soir. Pour assurer sa programmation du mois de juillet 2008, Fonction: Cinéma doit louer un projecteur ou adopter une solution de leasing, c'est-à-dire reporter le problème à plus tard ou payer plus cher. Je vois un seul point commun à cette demande de crédit et aux 900 000 francs qui font l'objet de la proposition PR-621: si nous allouons à Fonction: Cinéma près de 1 million de francs pour promouvoir la production et la diffusion cinématographique, il faut lui donner les moyens de projeter dans de bonnes conditions, voire dans des conditions optimales, les films qu'elle entend soutenir.

Je passe à un dernier point. Vous l'aurez noté, chers collègues, les 69 000 francs demandés dans le projet d'arrêté PA-86 obéiront le compte des investissements et non pas celui de fonctionnement. Nous ne serons donc pas obligés de trouver une compensation au budget. Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir voter ce crédit extraordinaire sur le siège.

**M. Jacques Baud** (UDC). Une salle de cinéma sans projecteur, c'est du jamais vu! Je m'étonne que nous en soyons là. Arrêtons l'hypocrisie politicienne

de certains et votons oui, afin que l'on puisse projeter des films dans cette salle de la Maison des arts du Grütli. Il est grand temps! Il ne faut tout de même pas faire et dire n'importe quoi pour des raisons purement politiciennes! Je trouve que c'est inacceptable, car cela va à l'encontre de ce que Genève doit produire en tant que ville de culture. (*Applaudissements.*)

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Christine Camporini (R).** Pour éviter d'allonger les débats, je ne développerai pas notre argumentation ici. Je le ferai plutôt tout à l'heure, lorsque nous discuterons du rapport PR-621 A. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi ces deux objets n'ont pas été liés. Ma préopinante socialiste l'a relevé: il y a une certaine incohérence à devoir se positionner sur une demande de crédit du magistrat de 900 000 francs, tout en déposant une autre demande pour l'acquisition d'un projecteur à hauteur de 69 000 francs.

Pour nous, ces deux points restent liés – pas techniquement, je l'admets, mais philosophiquement. Je veux bien que cette salle de projection ait été entièrement rénovée, ce qui est tout à fait louable. Mais ce n'est pas parce qu'une association a trouvé des fonds privés – c'est louable également – pour rénover une salle qu'il faut tout à coup venir demander en urgence l'acquisition supplémentaire d'un projecteur. Là, ce n'est pas travailler plus pour gagner plus, mais dépenser plus pour dépenser plus! Nous ne sommes pas d'accord avec cela.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je crois qu'il y a deux points qui méritent d'être relevés en ce qui concerne le projet d'arrêté PA-86. Le premier a trait à la remarque de la représentante du groupe socialiste, qui observait qu'il s'agit bien d'une subvention et non d'un crédit de fonctionnement. L'observation est pertinente, mais la question se pose de savoir si l'instrument choisi est légal. Voyez-vous, Madame Olivier, le projet d'arrêté ne peut intervenir qu'à l'égard d'une dépense sur le patrimoine administratif ou financier. En l'espèce, une dépense du patrimoine administratif, comme le suggère l'article 2 du projet d'arrêté, signifie bien du patrimoine qui est propriété de la Ville de Genève. Or il s'agit ici de permettre à une institution subventionnée d'acquérir un projecteur qui restera son patrimoine et qui, en conséquence, ne peut pas être inscrit en même temps au patrimoine de la Ville de Genève.

Cela m'amène à penser que la voie de l'arrêté ou de tout autre instrument dépendant du budget d'investissement de la Ville n'est pas la bonne, car c'est bien dans le budget de fonctionnement qu'il faut trouver les fonds disponibles – éventuellement – pour mener à bien une telle démarche.

Je reprends la logique des auteurs de ce projet d'arrêté. A leur yeux, un prêt de matériel par un tiers est quelque chose d'insupportable – mais où est la différence, si la Ville de Genève achète ce projecteur, l'inscrit à son propre patrimoine administratif et le prête à Fonction: Cinéma? Je ne vois pas en quoi un contrat de location ou de leasing serait insupportable. Nous sommes tous locataires d'une chose ou d'une autre, et il est même probablement arrivé à la majorité d'entre nous de faire du leasing. Somme toute, nous avons bien survécu... L'idée d'être propriétaire étant plutôt bourgeoise, je m'étonne de la voir défendue avec autant d'acharnement par A gauche toute!

Mais je le répète, je ne suis pas sûr que ce concept soit vraiment le bon. En effet, le projecteur dont on envisage l'achat est un appareil de la toute dernière génération, ce qui signifie qu'il sera obsolète dans trois ans. Le changement des ampoules coûtera à lui seul entre 5% et 10% du prix de l'appareil lui-même. Je ne suis donc pas certain qu'un contrat de leasing assorti de clauses sur l'entretien du projecteur ne soit pas plus avantageux. Je ne suis pas certain qu'un contrat de leasing assorti d'un renouvellement de l'équipement, afin que soit toujours en fonction l'appareil idéal chanté à l'instant par M. Jacques Baud, ne soit pas somme toute plus intéressant pour Fonction: Cinéma.

Pour l'ensemble de ces motifs – d'abord sur la forme, qui me paraît très inconvenante, et ensuite parce que ce crédit ne nous paraît ni nécessaire, ni même convenable pour Fonction: Cinéma, à l'égard de qui nous avons d'autres ambitions – nous n'accepterons pas le projet d'arrêté PA-86.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Le groupe des Verts votera le projet d'arrêté PA-86 sur le siège, comme cela a été proposé par ses auteurs. Je ne reviendrai pas sur les différents arguments déjà développés dans cette enceinte. Il n'y a plus grand-chose à ajouter, si ce n'est que Fonction: Cinéma a besoin de ce projecteur, et qu'il s'agit maintenant de lui donner les moyens de continuer à assurer les missions pour lesquelles la Ville la subventionne.

Nous avons réfléchi à l'opportunité de renvoyer cet objet en commission, car nous avons retenu la leçon de la dernière fois sur le pourquoi du comment renvoyer la proposition PR-621 à la commission des finances ou à celle des arts et de la culture. Mais, au final, que pourrions-nous y apprendre? Il faut être circonspects, comme le disait la préopinante socialiste, certes. Mais il ne se passera pas grand-chose lors des travaux de commission eux-mêmes, et nous perdrons du temps à répéter ce qui a déjà été dit.

Nous voterons de manière cohérente. Nous voulions aussi accepter sur le siège les 900 000 francs demandés dans la proposition PR-621 pour la production et la diffusion cinématographiques; nous maintiendrons donc notre ligne et nous voterons sur le siège ce crédit de 69 000 francs.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). J'aimerais juste répondre en deux mots au préopinant libéral, M. Froidevaux. Je n'ai jamais dit qu'un contrat de location ou de leasing était insupportable; j'ai simplement dit que cela ne faisait que repousser le problème et augmenter le coût de l'opération.

Par ailleurs, je reconnais bien M. Froidevaux à ses soucis de président de la commission des finances qui s'interroge sur la validité d'un arrêté ou d'une demande de subvention. Monsieur Froidevaux – vous lui transmettez, Monsieur le président – je m'étais informée auprès de la Direction des finances de la Ville avant de déposer le projet d'arrêté PA-86, que j'ai élaboré en collaboration avec elle. Cette démarche répond donc parfaitement à toutes les exigences de la légalité. Quant au fait que ce projecteur deviendrait obsolète en trois ans, c'est la raison pour laquelle l'article 3 du projet d'arrêté précise qu'il sera amorti en une année.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Je souhaiterais ramener le débat à la réalité du sujet et des chiffres. Je suis heureux que nous traitions le projet d'arrêté PA-86 et le rapport PR-621 A juste l'un après l'autre car, que nous le voulions ou non, ces deux points sont liés.

Lorsque nous évoquons la part du budget municipal dédiée au cinéma, nous parlons d'un montant de 1,5 million de francs. Tout à l'heure, nous devons examiner une demande de 900 000 francs, portant ainsi le total – grâce à la gauche et peut-être à notre parti – à 2,4 millions de francs. Dans ce contexte, il est ridicule de venir nous dire qu'une salle de cinéma sans projecteur est comme une cuisine sans cuisinière. Cessons de leurrer les citoyens!

Les subventions accordées aux associations et leur matériel sont gérés par elles-mêmes. Nous l'avons dit hier: si la gauche entre en matière pour le cinéma, il n'y a pas de raison que nous ne subventionnions pas le matériel nécessaire à d'autres associations qui rencontrent aussi des problèmes en cours d'année. Est-ce responsabiliser ces organismes que de leur confier ainsi l'argent des contribuables? Je ne le pense pas. Le Parti démocrate-chrétien n'entrera donc pas en matière sur le projet d'arrêté PA-86, car nous sommes favorables à une saine gestion de l'argent attribué aux associations subventionnées.

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est accepté par 41 oui contre 23 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux et des démocrates-chrétiens).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 42 oui contre 24 non.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 69 000 francs au titre de subvention d'investissement pour l'achat d'un projecteur destiné à l'association Fonction: Cinéma.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 69 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2009.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Monsieur le président, nous demandons un troisième débat.

**Le président.** Cette demande doit être acceptée par le tiers de l'assemblée au moins. Je la mets aux voix.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (23 oui et 42 non).

**Le président.** Bien. Comme nous n'avons pas de deuxième séance à 20 h 30, le troisième débat est reporté au lundi 23 juin... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, je suspends la séance pour consulter le bureau.

*(La séance est suspendue de 18 h 23 à 18 h 29.)*

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

**Le président.** L'article 80 de notre règlement est très clair: les deux premiers débats peuvent avoir lieu au cours de la même séance et, sauf urgence – on entend par là l'urgence référendaire, selon l'article 32 de la loi sur l'administration des communes – le troisième débat doit être remis à une séance ultérieure. Cette règle ne s'applique pas au vote du budget. Je le répète, le troisième débat sur le projet d'arrêté PA-86 aura lieu lors de la séance plénière du lundi 23 juin 2008.

## **5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique (PR-621 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission des finances s'est réunie les 27 et 28 mai 2008, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, pour étudier la proposition PR-621 renvoyée en commission lors de la séance plénière du Conseil municipal du 21 mai 2008. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Paulina Castillo et M<sup>me</sup> Zenaïb Diallo que je remercie pour l'efficacité de leur travail.

### **Préambule**

La pétition de Fonction: Cinéma a déjà passé par la commission des arts et de la culture (CART), qui l'a renvoyée au Conseil administratif pour qu'il revienne avec une proposition. Celle-ci, après présentation au Conseil municipal, a abouti à la commission des finances.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 165<sup>e</sup> année»: Proposition, 5954.

**Séance du 27 mai 2008**

*Audition de M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances et du logement*

Plusieurs questions sont posées sur la manière dont la ligne est affectée.

M. Krebs explique que, lorsqu'un financement est accordé pour un film, cette somme est bloquée et décaissée au moment de la réalisation du projet. Le montant est comptabilisé lors de l'octroi, en vertu de la LGAF (Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève). La dépense effective peut avoir plusieurs années d'écart avec la décision d'attribution. Il précise que ces 900 000 francs demandés s'ajoutent à l'enveloppe annuelle de 1 300 000 francs.

M. Krebs précise que cette demande est davantage motivée par des projets cinématographiques complémentaires que par un dysfonctionnement de la commission d'attribution.

Un commissaire cinéaste rappelle que l'élaboration d'un film et le montage de son financement, contrairement au budget de la Ville, se font sur une période variable, qui peut recouvrir plusieurs années. Il faudrait trouver un autre système pour éviter cette situation.

Des questions techniques sont posées, se rapportant principalement à l'article 2 qui stipule: «La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2008.» Quels sont ces «nouveaux produits»?

M. Krebs répond que selon l'article 30 de la LAC, alinéa 1 d, le Conseil municipal, pour délibérer sur des crédits budgétaires supplémentaires, doit prévoir les moyens de les couvrir, ce qui est le cas dans cet article. Le Conseil municipal votera le dépassement de crédit au moment des comptes.

Un commissaire s'interroge sur la différence entre un crédit extraordinaire et un crédit supplémentaire. M. Krebs explique que, selon la loi, le crédit extraordinaire n'existe pas. Il existe deux types de crédits: le premier type est le crédit budgétaire supplémentaire lorsque le crédit budgétaire ne suffit pas à la tâche prévue; dans ce cas, il doit être demandé (fonctionnement). Le deuxième type est le crédit d'engagement et le crédit complémentaire au crédit d'engagement (investissement). Cette proposition est un crédit supplémentaire de fonctionnement, puisqu'il s'agit d'une subvention.

Différents renseignements techniques sont encore demandés, notamment sur ce que deviennent les sommes attribuées à des projets qui finalement ne sont pas réalisés.

M. Krebs précise que ces sommes sont bloquées et figurent au bilan; elles ne sont décaissées que lorsque le projet est monté financièrement et qu'il est en voie

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

de réalisation. Ces transitoires sont soit versés lorsque le projet se réalise, soit disons s'il n'est pas concrétisé.

*Audition de M<sup>me</sup> Aude Vermeil, directrice de l'Association professionnelle pour le cinéma indépendant et réalisatrice, M<sup>me</sup> Francine Lusser, productrice, M. Roland Pellarin, producteur et réalisateur, et M. Daniel Calderon, président de l'association et réalisateur*

M. Calderon présente les motifs de leur pétition, signée par 119 personnes du milieu du cinéma. Il précise qu'il a déjà donné ces informations à la CART. Il rappelle ce qu'est la réalité cinématographique: c'est un métier collectif, qui prend du temps. Il cite ensuite quelques chiffres: en Suisse, Zurich subventionne la production à hauteur de 9 à 10 millions de francs, et les aides régionales en France se montent à 85 millions de francs, plus 1,3 milliard de francs de l'Etat. La Ville de Genève alloue 1 300 000 francs par année pour la production. Ce n'est pas exagéré; cela représente le quart du coût d'un long métrage de fiction européen. Sur cette somme se greffent les 600 000 francs du Fonds Regio.

L'association se rend compte depuis quelques années que cette aide est sous-dotée. Le montant de 1 300 000 francs est attribué par une commission sélective qui se réunit quatre fois par année et examine les projets proposés. Cette commission est composée de professionnels du cinéma, qui peuvent changer à chaque fois et qui ne sont, si possible, pas juge et partie, et d'un représentant de la Ville. Elle propose des projets au magistrat qui décide des montants accordés. Cette année, dès la première commission, réunie en février, la quasi-totalité de la somme a été attribuée; en effet, six longs métrages ont été présentés et quatre ont obtenu une subvention allant de 120 000 francs à 150 000 francs. Cette somme peut paraître peu importante, mais elle permet l'obtention d'autres subventions, notamment du Fonds Regio, qui est automatique, de l'Etat, ou de la Confédération, de coproduction avec la TSR et de coproduction à l'étranger; cet argent n'est donné qu'une fois le montage financier établi. Il y a aussi des documentaires et d'autres films encore à l'examen, ce qui signifie qu'il ne reste plus assez d'argent pour les trois autres commissions qui doivent encore se réunir le 28 mai, en septembre et en décembre (voir annexes).

M<sup>me</sup> Vermeil précise que Fonction: Cinéma a discuté avec le magistrat, M. Mugny, et M. Rohrbasser, et les a informés qu'il fallait prévoir le financement de quatre longs métrages par an. Cette année, il y a eu déjà six longs métrages réalisés ou en voie de réalisation. En fin d'année, lorsqu'il n'y a plus assez d'argent pour soutenir un projet, la somme est attribuée sur l'année suivante.

M. Calderon continue et explique ce montant de 900 000 francs; pour que les trois commissions prévues cette année puissent se réunir, il faut compter environ 300 000 francs par commission. Les problèmes ne sont pas résolus, puisque le

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

manque d'argent est chronique en fin d'année; une demande d'augmentation de 1 million de francs de cette ligne budgétaire sera faite pour l'an prochain. D'ici deux à trois ans, une fondation qui pourrait collecter des fonds devrait être créée pour la Suisse romande.

Il ajoute que Fonction: Cinéma a un autre problème: à peine installés dans leur nouvelle salle qu'ils ont rénovée avec l'aide de fonds privés, notamment la Loterie Romande, leur projecteur a lâché. Ils se sont renseignés pour un appareil d'un bon rapport qualité-prix, mais il faut compter 70 000 francs pour une telle acquisition et ils ont prévu de faire une demande exceptionnelle pour cet objet.

M<sup>me</sup> Vermeil précise que la création d'une fondation est une bonne solution. Elle permettrait d'obtenir d'autres financements et d'avoir la possibilité de faire des reports d'une année sur l'autre. Le fonctionnement serait plus souple. A Zurich, la fondation fonctionne très bien.

M. Calderon explique que le manque d'argent de cette année n'est pas dû à un dysfonctionnement de la commission, mais à un concours de circonstances. Le dépassement de crédit est bien la conséquence des décisions prises les années précédentes, mais il y a eu aussi plusieurs bons projets en début d'année.

M<sup>me</sup> Vermeil précise que, dans la commission sélective, il y a un expert qui juge de la viabilité financière des projets. Le principe de base est de dépenser le crédit accordé durant l'année en cours. Il n'est pas possible de prévoir le nombre de projets prévus pour l'année et leur qualité. Il y a environ 160 projets déposés annuellement entre les longs métrage de fiction, les courts métrages, les documentaires et autres. Il y a quelques années, les sommes étaient émietées: au lieu de donner 150 000 francs à un bon projet, 50 000 francs étaient distribués à trois bons projets. M<sup>me</sup> Lusser ajoute qu'il y a des dizaines de projets refusés non parce qu'ils sont mauvais, mais par manque de financement.

Un commissaire s'étonne du ton quelque peu alarmiste de leur demande.

M. Calderon souligne que le cinéma genevois marche bien, mais a besoin d'argent. Il y a de nombreux jeunes réalisateurs de talent et des anciens qui présentent des projets de qualité. Une réalisatrice romande était présente à Cannes et un autre à Soleure. Cette demande est importante pour pouvoir continuer dans cette même logique d'encouragement à la création cinématographique. M<sup>me</sup> Lusser ajoute que si une petite maison de production n'a plus d'argent pendant une année, cela signifie un manque d'activité pour les créateurs et les producteurs. Il ne s'agit pas d'un chantage, mais la production n'est pas un hobby, c'est un métier. Malheureusement, ils dépendent des subventions; le salaire d'un producteur est de 3000 à 5000 francs et quand il manque 150 000 francs pour un film, c'est une somme importante. Ces 900 000 francs serviront non seulement à lancer de nouveaux projets, mais aussi à soutenir des projets déjà en cours.

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Pour répondre à une commissaire qui se demande ce qu'est le Fonds Regio, M. Pellarin explique que celui-ci a été créé en 2000; il est géré par un comité. L'argent provient de la Ville de Genève, d'autres cantons romands, de la Loterie Romande, de la TSR et de l'OFC (Office fédéral de la culture). Il s'agit d'une somme de 3 millions de francs, qui sont attribués en fonction des subventions reçues. Un film subventionné par la Ville recevra automatiquement une somme du Fonds Regio. M. Calderon ajoute que ce fonds est une aide déclenchée par d'autres et que cela encourage la télévision, les cantons et les privés à investir.

Fonction: Cinéma reçoit également une subvention de 250 000 francs de la Ville de Genève pour son fonctionnement, 80 000 francs de l'Etat et 20 000 francs de l'Etat à distribuer sous forme de bourses pour intégrer dans les tournages des stagiaires sortant des écoles de cinéma. Une somme de 450 000 francs de l'Etat est versée au fonds à la création, mais elle est réservée aux jeunes réalisateurs âgés de moins de 35 ans pour leur premier long métrage, au maximum 30 000 francs par projet.

Après le départ des personnes auditionnées, un débat a lieu autour de la création d'une fondation, sur les éventuels avantages ou inconvénients que cela pourrait entraîner pour la Ville de Genève et Fonction: Cinéma.

Une discussion s'engage sur d'éventuelles auditions autres que celle, déjà prévue, du magistrat du département des affaires culturelles, M. Patrice Mugny, accompagné de M. Boris Drahusak, codirecteur, et de M. Jean-François Rohrbasser.

L'audition de M. Nicolas Bideau est proposée, mais refusée par la commission, vu les délais dont elle dispose pour étudier cet objet; il est alors proposé de l'entendre plus tard, dans le cadre du budget ou de la création de la fondation.

**Séance du 28 mai 2008**

*Audition de M. Patrice Mugny, maire, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, accompagné de M. Boris Drahusak, codirecteur du département, et de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel*

M. Mugny aimerait faire le point sur la chronologie. En tant que magistrat, il a un budget de 1 300 000 francs pour la production cinématographique, qui n'a rien à voir avec d'autres subventions pour les différents festivals. Il avait été décidé, d'entente avec Fonction: Cinéma, d'attribuer pour chaque long métrage 150 000 francs, pour un documentaire 70 000 francs et des sommes variables pour les courts métrages et les films d'animation, en fonction du nombre d'heures et de personnes engagées dans le projet. Il y avait déjà 150 000 francs d'engagé avant la première commission sélective de février sur les 1 300 000 francs dis-

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

ponibles pour l'année, car, comme cela se fait au théâtre, ils avaient décidé en 2007 d'attributions pour 2008, certains projets intéressants ayant été présentés en décembre 2007. Après la première session, il ne reste plus que 50 000 francs de disponible, peut-être plus, un projet ayant été abandonné. Personne ne savait que de nouveaux projets de qualité allaient encore être présentés, et il est difficile de demander à leurs auteurs d'attendre l'année suivante pour obtenir satisfaction et leur permettre de réaliser leurs projets.

Quatre longs métrages se sont vu attribuer une somme de 120 000 francs à 150 000 francs, ce sont: *Obscure*, de Xavier Ruiz, *Opération Casablanca* de Laurent Nègre, *Socialisme* de Jean-Luc Godard et *L'Enfance d'Icare* d'Alexandre Iordachescu. Voyant de nouveaux projets arriver, Fonction: Cinéma s'est inquiétée pour la suite de l'année et prend contact avec le magistrat et envoie une pétition signée par 119 personnes, professionnels du cinéma. Après un passage en commission des arts et de la culture, il est demandé à M. Patrice Mugny de venir devant le Conseil municipal avec une proposition pour une demande de crédit supplémentaire, et cette demande aboutit à la commission des finances. Il est ainsi possible d'aller en dépassement de crédit.

Il rappelle que lorsqu'un projet reçoit une aide de la Ville de Genève, cela lui permet d'obtenir d'autres subventions, comme celle du Fonds Région, de l'Etat, des coproductions avec la TSR qui participe avec des moyens importants, ou avec des sociétés de télévisions étrangères ainsi que des fonds privés.

Il ajoute que dans ce domaine, comme pour les arts de la scène, on travaille souvent en transitoire, les saisons artistiques fonctionnant de septembre à juin et pas d'après l'année civile.

M. Drahusak présente un document comportant des données plus techniques sur ce fonctionnement. L'utilisation de ce fonds transitoire est sur le compte 204, lié aux subventions à verser, où se retrouvent les sommes promises, mais non encore dépensées. Lorsque la commission préavise favorablement un projet, le magistrat donne son aval et envoie une lettre à l'auteur pour l'informer de cette attribution. Cette lettre permet d'obtenir les autres aides éventuelles. L'argent est bloqué sur ce compte général et n'est donné que lorsque le projet est bouclé financièrement ou réalisé, Il peut donc se passer un, deux, ou trois ans avant que cette somme ne soit débloquée. Si le projet ne se réalise pas, la somme ne peut pas être réaffectée et le transitoire est dissout. La somme ne revient pas dans le fonds quatre ans plus tard, mais retourne dans la caisse de la Ville de Genève. Les dépenses effectuées sont contrôlées lors des comptes par le Conseil municipal. Ces dernières années, il restait environ 150 000 francs pour aider les petits projets qui étaient présentés en décembre.

M. Rohrbasser rappelle le fonctionnement de ces aides et explique la situation de 2007-2008. En 2007, seuls deux longs métrages avaient été soutenus. Il

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

s'agissait de *Home* d'Ursula Meier, présenté au Festival de Cannes, et *Quelques jours avant la nuit* de Simon Edelstein, présenté au Festival de Soleure. En 2006, il n'y avait eu qu'un seul long métrage soutenu: *Une journée* de Jacob Berger. Il souligne que Fonction: Cinéma est principalement une commission de cinéphiles. En accord avec les cinéastes, ils ont souhaité l'aide d'un expert indépendant et neutre, mandaté par Fonction: Cinéma et qui vient présenter une analyse des budgets des projets avant discussion. Il y a plusieurs experts. Il faut comprendre que le soutien à la production cinématographique demande des compétences qu'une administration publique ou les membres d'une commission sélective n'ont pas forcément. Entre 120 et 160 demandes sont traitées chaque année. La commission calcule peu; elle évalue les projets et chaque membre distribue des points en fonction de l'intérêt des films, et entérine son choix par un vote.

M. Patrice Mugny ajoute que c'est la commission qui choisit, mais que c'est lui qui tranche. En ce qui concerne la création d'une fondation, l'Etat et la Ville de Genève sont d'accord: ce sont déjà deux partenaires que le Fonds Regio et la Loterie Romande vont rejoindre. C'est déjà une base qui leur permettra de devenir par la suite une fondation romande. Genève est un peu la capitale du cinéma en Suisse romande. Le cadre juridique et budgétaire existe et, d'ici 2010, une fondation genevoise pourrait se créer, avec l'aide de l'Etat.

Des questions sur le subventionnement du cinéma à Genève sont posées. Le magistrat précise que, outre Fonction: Cinéma, il y a d'autres subventions de la Ville de Genève comme le fonds régional, le Fonds Regio, différents festivals, comme Black Movie, Cinéma tout écran et autres.

Après avoir répondu aux nombreuses questions de la commission, le magistrat et ses collaborateurs sont remerciés par le président et la commission passe au tour de table des prises de positions des groupes.

Un membre du groupe démocrate-chrétien déclare être, comme tout le monde, pour le cinéma. Certains veulent aller de l'avant et d'autres, comme lui, pense que c'est déraisonnable. Si ce dépassement est accordé, il y a le risque que tous les gens de théâtre, de cinéma et autres demandent un supplément. Son groupe votera probablement une augmentation de la ligne pour 2009, mais d'autres, comme lui, n'accepteront pas cette proposition.

Un représentant d'A gauche toute! rappelle que, en séance plénière déjà, son groupe avait soutenu la création indépendante; pour eux, le cinéma en fait partie. Le groupe AGT apprécie le cinéma et soutiendra cette proposition.

Un Vert estime que le cinéma ne touche pas beaucoup d'argent à Genève et que cette situation doit être réglée. Refuser ces 900 000 francs pourrait avoir des conséquences désastreuses. Ce serait donner un coup de frein à des projets qui ne pourraient plus se réaliser et ce serait un énorme gâchis, Ce serait perdu et fort dommageable pour le cinéma.

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Le président, qui s'exprime pour les libéraux, se demande quelle aurait été leur attitude à l'égard du budget. Il a l'impression de se retrouver dans un cas de lacune objective. Le débat sur le cinéma n'a pas eu lieu, car il n'y avait pas ces éléments. Il essaie d'imaginer comment ils auraient réagi par rapport à cette présentation au mois de novembre, dans le cadre du budget. Il est convaincu qu'ils n'auraient certainement pas voté favorablement. C'est la raison pour laquelle il a tendance à interpréter cette lacune comme devant être comblée. Par contre, il n'est pas sûr du montant de 900 000 francs et propose comme amendement de remplacer ce montant par 500 000 francs.

Une socialiste dit que son groupe votera ce crédit supplémentaire, mais il souhaiterait que la commission des finances contacte le Contrôle financier qui est en procédure d'examen des comptes transitoires. Le groupe socialiste n'est pas du tout convaincu des explications apportées ce soir sur les transitoires. Il souhaiterait recevoir dans le courant du mois de juin un rapport succinct du Contrôle financier, expliquant ce qui se passe exactement avec ces transitoires.

Cette commissaire se dit déçue par le magistrat; il vient demander 900 000 francs et à aucun moment il n'a proposé ce qui est prévu à l'article 2, à savoir de trouver des économies au sein de son département. Les socialistes réfléchissent à un éventuel amendement de l'article 2. Elle remarque que le magistrat ne s'est pas alarmé et ne croit pas qu'il va inscrire une augmentation pour le budget 2009. Elle pense qu'il aurait dû réagir plus vite, car en signant les lettres d'attribution en février, il savait déjà ce qui allait se passer. Les socialistes tiennent au cinéma et à la culture, dont ils souhaitent la diversité, mais il ne leur semble pas que le magistrat défende le cinéma comme il le faudrait.

Le représentant radical se dit tout à fait en faveur de ce crédit supplémentaire. Il ajoute que, concernant l'amendement proposé par le président, il doit y réfléchir et consulter son groupe. Il souhaite proposer un autre amendement, car il se souvient que M. Krebs a démontré que l'article 2 ne servait à rien, qu'il s'agissait d'un alibi. Il propose donc de supprimer cet article 2 de l'arrêt.

Le président lui affirme que c'est contraire à la loi et qu'il faut prévoir le financement d'un crédit supplémentaire.

Un membre de l'Union démocratique du centre affirme que son groupe a été très clair dès le départ et qu'on n'a pas appris grand-chose de plus ce soir. Son groupe est pour une pluralité des expressions artistiques. Il rappelle qu'il y a cinq ans le Conseil municipal avait demandé que le Conseil administratif poursuive cette politique dynamique d'aide à la création cinématographique. Il dit qu'on a l'occasion de poursuivre la politique dynamique. Dès le début, l'UDC était convaincue de devoir compléter cette ligne budgétaire en 2008. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait amender le montant demandé. Autant donner un franc

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

symbolique pendant qu'on y est. Son groupe souhaiterait qu'à l'avenir les différentes expressions artistiques ne soient pas montées le unes contre les autres (le théâtre contre le cinéma, etc.) et pense que ce n'est pas une bonne politique

Les Verts signalent qu'ils refuseront les amendements.

Un autre représentant libéral est d'accord avec l'amendement de son collègue; les libéraux soutiennent la création et l'aide au cinéma. Il remarque qu'en France différentes collectivités soutiennent le cinéma et que les municipalités subventionnent aussi des films qui deviennent des succès commerciaux, comme ce fut le cas pour un des derniers grands succès, soutenu par la région Nord-Pas de Calais, le département et la municipalité. Cela ne veut pas dire qu'il faut subventionner à perte, mais qu'il est possible de subventionner aussi des projets qui trouvent leur public. Il ajoute qu'après les explications données aujourd'hui il voit moins le degré d'urgence. Il pense que c'est un jeu dangereux de vouloir attribuer immédiatement ce qui est demandé par une pétition sans prendre le temps d'une réflexion. Cet amendement est donc bienvenu.

**Votes**

Après quelques discussions sur les amendements, la commission passe aux votes.

1. Amendement (du président) concernant le montant demandé: il propose un montant de 500 000 francs au lieu de 900 000 francs.

Par 2 oui (2 L), 10 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 UDC) et 2 abstentions (1 R et 1 DC), cet amendement est refusé.

2. Amendement (du président) à l'article 2: remplacer «des nouveaux produits» par: «des produits extraordinaires», qui répond à la demande de l'ensemble des interventions concernant cet article. Il s'agit de recettes nouvelles que doit trouver le Conseil administratif.

Par 9 oui (2 L, 2 AGT, 3 S, 1 R et 1 DC), 4 non (2 UDC et 2 Ve) et 1 abstention (1 Ve), cet amendement est accepté.

3. Amendement (du président) à l'article 2: ajouter «dont il sera spécifiquement rendu compte aux comptes de l'année 2008».

Par 7 oui (2 L, 1 DC, 1 R et 3 S), 3 non (3 Ve) et 4 abstentions (2 UDC et 2 AGT), cet amendement est accepté.

4. Vote de la proposition ainsi amendée par la commission des finances.

Par 13 oui (2 L, 1 R, 2 UDC, 3 S, 3 Ve et 2 AGT) et 1 abstention (1 DC), la proposition PR-621 amendée est acceptée.

*PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par des produits extraordinaires dans le budget de fonctionnement 2008, dont il sera spécifiquement rendu compte aux comptes de l'année 2008.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2008, sur le centre de coût 31060099, nature comptable 365 et 366, sous l'OTP S61002022 «Fonds général cinéma».

*Annexes sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports:*

- formulaire «Dispositions relatives à l'octroi d'une subvention»
- informations diverses (listes des films, comptes transitoires, etc.)

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse** (AGT). La commission des finances s'est réunie les 27 et 28 mai derniers pour étudier en urgence la proposition PR-621. A cette occasion, elle a entendu Fonction: Cinéma, la Direction des finances pour les questions de technique financière, M. Patrice Mugny, magistrat en charge de la culture encore maire à l'époque, ainsi que son codirecteur M. Boris Drahusak et son conseiller culturel M. Jean-François Rohrbasser.

Les représentants de Fonction: Cinéma nous ont très clairement exposé le problème. D'abord, ils nous ont expliqué le fonctionnement de leur association. Celle-ci dispose chaque année de 1,3 million de francs pour la promotion et la création cinématographiques. Avec cette somme, elle essaie de soutenir quatre longs métrages par des subventions pouvant s'élever jusqu'à 150 000 francs. Elle aide également la production de films d'animation, de documentaires et de courts métrages.

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Pour obtenir une aide financière de Fonction: Cinéma, il faut pratiquement avoir réalisé le film, c'est-à-dire présenter un budget bouclé. L'an dernier, peu de projets méritaient vraiment d'être soutenus, mais ceux qui l'ont été – *Home* d'Ursula Meier, qui a été présenté au Festival de Cannes, et *Quelques jours avant la nuit*, de Simon Edelstein, qui a été présenté au Festival de Soleure – étaient des films de qualité.

La commission d'attribution, qui se réunit quatre fois par an, est composée de professionnels du cinéma qui jugent et attribuent des points aux films à soutenir. Cette année, lors de la première session, au mois de février, quatre longs métrages avaient déjà obtenu une subvention. Il s'agissait de projets bouclés avec montage financier définitif, je le précise. Mais d'autres longs métrages sont actuellement à l'examen de la commission, sans parler de ceux qui devraient lui être soumis avant la fin de l'année.

Fonction: Cinéma se retrouve donc devant la situation suivante: elle n'a plus suffisamment d'argent pour soutenir les projets à l'examen. Que faire, dans ces conditions? Fallait-il décider de ne pas aider d'autres longs métrages cette année, et de dire à leurs réalisateurs et producteurs de revenir l'année prochaine, tout en sachant que cela ne leur est pas toujours possible? Fallait-il subventionner un ou deux petits films avec l'argent qui restait? Une autre possibilité consistait à demander l'aide du Conseil municipal et du magistrat en charge de la culture, afin d'obtenir une rallonge budgétaire. C'est cette possibilité qu'a choisie Fonction: Cinéma en déposant une pétition auprès de M. Mugny.

En étudiant cette pétition et en auditionnant les représentants de cette association, nous avons compris qu'il ne s'agissait pas d'un dysfonctionnement de cette dernière mais que, cette année, la cuvée de nouveaux films était exceptionnelle et qu'il y avait beaucoup de très bons projets. Le problème, c'est que le mode de subventionnement de Fonction: Cinéma la contraint à utiliser 1,3 million de francs par an et l'empêche de garder une réserve pour l'année suivante. La seule solution, dans le cas présent, était donc de demander une rallonge budgétaire.

Les représentants de l'association nous ont appris qu'une fondation devait être créée sur le plan genevois – et romand par la suite – pour lui permettre d'obtenir d'autres financements et de suivre l'actualité de la production cinématographique dans les autres cantons romands. Il sera donc possible, à ce moment-là, de faire des réserves financières d'une année à l'autre, par exemple en dépensant 500 000 francs une année et 1,8 million de francs la suivante... (*Brouhaha*.)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous demande un peu plus d'attention. J'en profite pour saluer à la tribune du public M. Guillaume Barazzone, ancien conseiller municipal.

Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.* Nous avons ensuite auditionné le magistrat Mugny, dont la position s'accorde avec la demande de Fonction: Cinéma. Il nous a expliqué que le problème rencontré cette année pourrait devenir récurrent, puisque la promotion cinématographique à Genève n'est pas aussi bien soutenue qu'on le croit. 1,3 million de francs pour un tel objectif, c'est une petite somme en comparaison des montants versés dans les pays voisins ou même à Zurich. Il faudra donc de toute manière, un jour ou l'autre, envisager une augmentation de la ligne budgétaire dédiée à Fonction: Cinéma.

Le magistrat nous a certifié que les films subventionnés étaient bons – et il en sait quelque chose, puisque c'est lui qui prend la décision finale d'accorder ou non une aide financière à tel ou tel projet, après que la commission d'attribution de Fonction: Cinéma a examiné les films et leur montage financier.

La commission des finances a longuement débattu de la proposition PR-621. Le projet d'arrêté nous semblait un peu bizarre sur le plan purement technique et financier, et notamment son article 2. Nous nous demandions par quel «nouveau produit» la Ville de Genève pourrait compenser cette dépense supplémentaire de 900 000 francs en faveur de Fonction: Cinéma. C'est pourquoi nous avons amendé cet article 2 du projet d'arrêté en stipulant que cette charge supplémentaire serait couverte par des économies équivalentes de charges ou par des «produits extraordinaires» dans le budget de fonctionnement 2008. Je précise que cette formule ne change pas grand-chose au problème de fond, qui reste le même: quels seront ces produits extraordinaires, puisqu'il faut toujours trouver une compensation en cas de dépassement de ligne budgétaire?

Finalement, la majorité de la commission des finances a tranché en faveur de l'attribution des 900 000 francs demandés à Fonction: Cinéma, afin que cette association puisse poursuivre son travail jusqu'à la fin de l'année 2008. Pourquoi ce montant-là et pas un autre? Comme je l'ai dit tout à l'heure, Fonction: Cinéma se réunit quatre fois par an pour attribuer des sommes à des longs métrages et à d'autres formes de création cinématographique. Elle s'est réunie une première fois au début 2008 et a dépensé presque toute la somme dont elle disposait pour l'année. Disposer de 300 000 francs pour chacune des trois séances suivantes lui permettrait d'assurer une réelle continuité dans sa politique de soutien au cinéma local.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Annina Pfund** (S). Le Parti socialiste défend les acteurs culturels et la culture et votera ce crédit de 900 000 francs destiné au Fonds pour la création et la diffusion cinématographiques indépendantes. Il est important de mettre les moyens nécessaires à la disposition de la création cinématographique locale et de ne pas empêcher les artistes de créer sous prétexte d'une mauvaise gestion financière.

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

Nous souhaitons néanmoins nuancer notre position. Le groupe socialiste regrette de devoir voter ce crédit supplémentaire en urgence. Nous pensons que la ligne budgétaire destinée au Fonds pour la création et la diffusion cinématographiques indépendantes n'est pas assez bien dotée – et cela, depuis plusieurs années – et qu'elle est mal gérée. Ce fonds, qui se monte actuellement à 1,3 million de francs, a été augmenté à la demande du Conseil municipal, à travers la motion M-286, dont l'une des signataires, M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, est socialiste.

Déjà lors du traitement de cet objet en 2002 et en 2003 à la commission des arts et de la culture, il s'était avéré, après audition des représentants du département des affaires culturelles, que le septième art était en forte progression à Genève et qu'il n'y avait pas assez de moyens à la disposition de la scène cinématographique locale. Les socialistes regrettent que le magistrat ait attendu 2008 pour venir en urgence demander près de 1 million de francs au Conseil municipal. La situation actuelle était pourtant prévisible depuis plusieurs mois.

Nous ne sommes donc pas convaincus que le fonctionnement et la gestion de ce fonds au niveau du département de la culture soient optimaux – et je choisis ce terme par souci de diplomatie. A nos yeux, la création cinématographique locale doit être l'une des priorités du département de la culture. Nous souhaitons donc aujourd'hui recevoir un message politique clair de la part du magistrat sur la gestion de ce fonds et sur la politique qu'il entend mener pour promouvoir le cinéma local. Nous ne voulons pas nous retrouver avec le même point à l'ordre du jour du Conseil municipal dans une année!

Venir nous demander près de 1 million de francs en cours d'année n'est pas une manière responsable de gérer l'argent des contribuables. D'une part, nous ne pouvons pas compter sur une compensation grâce à des recettes qui ne sont pas encore connues; d'autre part, il n'est pas bon de donner l'impression que nous pouvons octroyer d'un simple claquement de doigts une somme désirée par un organisme subventionné. Nous avons parlé avec nos collègues socialistes du Grand Conseil, qui sont d'avis de ne pas entrer en matière sur une demande de crédit budgétaire supplémentaire sans compensation préalable. En votant ce crédit, nous mettons en jeu notre responsabilité d'élus.

Pour cette raison, lors des travaux de la commission des finances sur la proposition PR-621, le groupe socialiste a proposé un amendement à l'article 2, qui est maintenant libellé comme suit: «La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par des produits extraordinaires dans le budget de fonctionnement 2008, dont il sera spécifiquement rendu compte aux comptes de l'année 2008.» Pour nous, socialistes, c'est là une façon de responsabiliser le Conseil administratif.

Et maintenant, le mot de la fin: la culture est un état d'esprit, tout comme l'anticipation. Nous souhaitons que cet état d'esprit habite le magistrat en charge de la culture à l'avenir.

**M<sup>me</sup> Christine Camporini (R).** Ainsi donc, il nous est demandé une rallonge de 900 000 francs pour financer des projets pleins d'allant et de talent. Nous avons été vraiment sous le charme des représentants de Fonction: Cinéma auditionnés par la commission des finances. Leur enthousiasme, leur façon d'expliquer que les projets en attente étaient essentiels, étaient tout à fait convaincants. Et nous nous sommes retrouvés comme des enfants, le nez écrasé contre la vitrine avec l'envie d'acheter tous les gâteaux de la pâtisserie! Voilà où penchait notre cœur, à ce stade de nos travaux.

Seulement, voilà: après avoir considéré tous ces projets à venir avec l'eau à la bouche, nous avons regardé dans le porte-monnaie de la Ville. Et là, horreur, enfer et damnation! Nous avons près de 2 milliards de francs de dette. Alors, qui fallait-il écouter en nous? L'enfant qui voulait acheter la pâtisserie entière, ou l'adulte qui doit regarder dans son porte-monnaie avant de prendre un engagement financier? La réponse est évidemment que nous avons écouté la voix de la raison. Oh, je sais bien, la gauche nous dira que nous sommes méchants...

J'ai d'ailleurs trouvé très intéressant, lors de la dernière séance plénière où les socialistes avaient refusé de voter ce crédit sur le siège, de voir comment ils s'époumonaient à se justifier, à expliquer qu'ils n'étaient pas méchants pour autant. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, cette demande de crédit est l'occasion pour moi de dire qu'il ne s'agit pas de poser les choses comme le fait trop souvent la gauche, à savoir en termes de gentils et de méchants.

Dans le cas présent, les gentils, à long terme, ce serait plutôt la droite qui pense à nos enfants et à nos petits-enfants, qui devront supporter les conséquences de nos choix d'aujourd'hui. Combien avons-nous d'enfants entre nous tous, dans cette enceinte? 120? 140? Que voulons-nous leur léguer, à ces enfants et à leurs descendants? Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas d'être gentils ou méchants, il s'agit d'adopter une position ferme. Voilà ce que nous devons faire! C'est de la fermeté dont nous avons besoin pour tenir la barre de la Ville. Sinon, le bateau va dériver, voire couler. Est-ce le destin que nous voulons pour nos enfants? Est-ce cela, être gentils? Est-ce se contenter de dire: «Après moi le déluge»?

Chers collègues, le groupe radical vous invite à la fermeté. Si nous acceptons ce dépassement de budget, nous ouvrons la porte dès demain à une avalanche de demandes de la part de multiples associations. Pourquoi ne pas accorder des rallonges budgétaires à la danse, au théâtre, à l'art contemporain? On nous sert

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

l'argument selon lequel le budget annuel de la commission d'attribution a été mangé en une seule fois, parce qu'il y avait beaucoup de projets valables... D'accord... Mais accepter ce crédit complémentaire est un encouragement à peine voilé à une dépense rapide du budget annuel de toutes sortes d'associations! Soyons sérieux: cela ne va pas. Une telle situation engendre des effets pervers.

Par ailleurs, dépenser quasiment 1 million de francs non prévus au budget, même si c'est pour promouvoir des projets d'artistes talentueux et alors que nous avons tant de dettes, ce serait irresponsable. Nous vous invitons donc à la fermeté, Mesdames et Messieurs. Et si vous deviez persister à poser les choses en termes de gentils et de méchants, je vous encouragerais alors à être gentils avec vos enfants et petits-enfants en songeant à leur avenir. Nous refuserons cette demande de crédit et nous vous invitons à faire de même.

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M<sup>me</sup> Véra Figurek, vice-présidente.)*

**M. Jacques Baud** (UDC). Eh oui, que vous le vouliez ou non, c'est la réalité: le cinéma américain, voire français, a influencé toute notre façon de vivre et de penser. *(Remarque.)* Oui, Mesdames et Messieurs de la droite, c'est une réalité! Vous semblez l'oublier. Nous avons nous aussi des choses à dire, à Genève. Nous avons le droit et le devoir de nous exprimer, or le cinéma est un vecteur extraordinaire pour ce faire. Par conséquent, l'Union démocratique du centre votera ce crédit supplémentaire, mais attention: il s'agit d'un crédit exceptionnel, et il est bien évident... *(Brouhaha.)* Permettez, Messieurs Dames! Je ne vous interromps pas, moi! Soyez polis! Il est bien évident que, pour la suite, il faudra se pencher sérieusement sur la question et avoir certaines garanties. Entre autres, il s'agira d'être mieux informés de ce qui se passe, n'en déplaise à la droite, qui est décidément ce soir d'une impolitesse crasse à laquelle je ne m'attendais pas de sa part!

**M. Robert Pattaroni** (DC). Bien sûr, aucun parti n'osera dire que le cinéma ne doit pas être soutenu. Et nous, Parti démocrate-chrétien, cela fait longtemps que nous disons qu'il doit l'être. Tant mieux s'il y a de nombreuses productions cinématographiques et d'excellents cinéastes à Genève! Mais ce qui nous chicane – et je m'associe ici aux arguments de M<sup>mes</sup> Pfund et Camporini – c'est que nous sommes tombés dans un engrenage.

C'est bien connu: si on aime la logique et le rationnel, il ne faut pas faire de politique. Tout à l'heure, il était urgent de subventionner l'achat d'un projecteur;

## Proposition: soutien à la production et à la diffusion cinématographique

maintenant, nous devons voter un autre crédit urgent pour l'aide à la production cinématographique... Finalement, tous ces investissements qui devraient être gérés et maîtrisés par le Conseil administratif sont détournés vers la responsabilité du Conseil municipal et de ses commissions. C'est un truc bien connu et qui marche: on connaît la sensibilité du délibératif... Mais quand le théâtre X nous dira demain qu'il doit faire face à un imprévu et qu'il lui faut 50 000 francs pour terminer la saison, que lui dirons-nous? Et, après-demain, il se passera la même chose avec tel ou tel club de tennis, de badminton ou de football, pour prendre un sport plutôt populaire ce soir. Tous nous diront qu'ils ont eu des problèmes et qu'il leur faudrait 40 000 francs de plus, par exemple – mais que leur répondrons-nous? Que leur requête a l'air urgente et que nous allons leur donner la somme demandée?

C'est trop facile, pour notre Conseil administratif à majorité Alternative, de dire aux subventionnés qui demandent des rallonges qu'il ne peut pas assumer ce genre de dossiers car il doit suivre une certaine rigueur – tant mieux, d'ailleurs, s'il continue à en avoir une! – mais qu'ils devraient essayer de solliciter un parti, une commission, une majorité municipale... Je trouve que procéder ainsi n'est pas une bonne idée. Comme certains l'ont déjà dit, c'est un manque de respect vis-à-vis des citoyennes et des citoyens de Genève. De plus, les organismes subventionnés se sentiront ainsi encouragés à faire ce genre de démarches, puisqu'ils auront une chance sur deux de réussir.

Comme nous l'avons vu tout à l'heure en débattant de ce fameux projecteur, la situation de la production cinématographique à Genève est connue depuis très longtemps. Au début de l'année, on sait de quelle somme on dispose pour soutenir des projets, et il faut la gérer de manière à ne pas se retrouver pris de court. Or, maintenant, que nous reste-t-il à faire? A voter! Je le dis clairement au seul représentant du Conseil administratif encore parmi nous, qui est justement le magistrat en charge de la culture – mais j'espère que ses quatre collègues seront informés de mes propos: il y a toutes les chances que ce projet d'arrêté soit voté ce soir, mais je souhaite que ce soit la dernière fois que nous nous retrouvions dans une situation pareille.

Enfin, nous avons appris que les libéraux déposeraient un amendement, et nous le soutiendrons. Mais nous aimerions vraiment que, quand une majorité politique – même Alternative – a la responsabilité des finances de la Ville, elle ne joue pas un jeu qu'elle aurait vivement critiqué si c'était celui d'une autre majorité...

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Eh bien, les Verts sont cohérents: le 21 mai, ils étaient en faveur d'un vote sur le siège de ce crédit supplémentaire urgent, et ils n'ont pas changé d'avis.

Nous nous sommes pliés au petit tour en commission demandé par les autres partis et nous y avons même trouvé un certain plaisir, dans le sens que l'on apprend toujours quelque chose en commission... Nous avons déjà fait le débat en commission des arts et de la culture, et il a fallu le recommencer en commission des finances – sous un angle un peu différent, c'est vrai. Je ne suis pas certaine que cet exercice ait été vraiment nécessaire, mais nous l'avons fait. Entre temps, nous n'avons pas changé d'avis et nous voterons très volontiers le crédit demandé dans la proposition PR-621 pour les mêmes raisons que celles que nous avons évoquées précédemment. Nous sommes absolument enchantés que le cinéma soit dynamique et fasse preuve de créativité, et nous ne sommes pas d'accord avec le Parti démocrate-chrétien quand il parle d'engrenage.

Nous regrettons également la position du Parti socialiste, car il me semble que toutes les questions nécessaires ont pu être posées en commission et que nous avons reçu un certain nombre de réponses. Or je m'aperçois ce soir que différents groupes politiques continuent à se poser les mêmes questions. C'est leur droit, et je suis convaincue que l'administration et le magistrat seront toujours à leur disposition pour éclairer les dernières zones d'ombre qui subsisteraient.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Salika Wenger et M. Jacques Hämmerli. Les signataires demandent que notre séance se termine à 19 h, et qu'une nouvelle séance débute à 19 h 05 pour se terminer à 20 h 30. Je donne la parole aux auteurs de cette motion d'ordre.

**M. Grégoire Carasso (S).** Vu la regrettable tournure des événements et le contexte on ne peut plus particulier qui nous a vus voter, en début de séance, la suppression de la séance de 20 h 30, puis la tenue d'un troisième débat sur le projet d'arrêté PA-86, un problème d'agenda se pose. Nous déposons donc cette motion d'ordre, afin que ce troisième débat puisse avoir lieu ce soir.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Alors là, franchement, je vais tâcher de prendre une grande respiration pour ne pas m'énerver! Cette nouvelle motion d'ordre, c'est tout de même un comble! Surtout quand on voit qui l'a défendue – je le regrette pour mon collègue Carasso, que j'estime par ailleurs. D'abord on nous demande de terminer nos débats à 20 h 30, et puis maintenant, hop, parce qu'il y a un troisième débat que nous aurions tout de même avantage à mener ce soir, on revient avec une motion d'ordre! Il faudrait arrêter de prendre les conseillers municipaux et administratifs pour une bande d'imbéciles! Je l'énonce donc clairement: c'est non! (*Applaudissements.*)

**M. Guy Dossan (R).** Je me demande dans quelle enceinte nous nous trouvons. On détourne la démocratie! Parce que la gauche n'a pas eu ce qu'elle voulait tout à l'heure, elle nous balance maintenant une motion d'ordre! Pour ma part, je me demande si ce n'est pas plutôt une question de jetons de présence... Certains se rendent compte qu'ils devront siéger jusqu'à 20 h 30 sans jetons de présence! Soyez francs, Mesdames et Messieurs, et dites-nous que c'est après cela que vous courez! Le groupe radical ne votera évidemment pas cette motion d'ordre. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** En allant un peu au-delà de la polémique, on peut bien imaginer que ce Conseil puisse changer de position à chaque séance ou à chaque demi-séance. Ce serait ainsi la troisième fois que nous voterions sur le projet d'arrêté PA-86. Mais quel motif y aurait-il à cela, puisque faire le troisième débat dans dix jours ne porte nullement préjudice au crédit demandé dans le projet d'arrêté PA-86? De toute manière, il ne sera pas exécutoire avant le mois d'août. Le gain espéré par les auteurs de cette motion d'ordre est donc totalement infondé. Il n'y a aucune différence, pour le bénéficiaire de ce projet d'arrêté, que la décision finale soit prise aujourd'hui ou lundi 23 juin.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Je voudrais juste rétorquer au préopinant radical qu'il nous a vraiment offensés. Vous lui transmettez mon indignation, Madame la présidente de séance! Il n'est pas question pour nous de jetons de présence supplémentaires, puisque nous ne les avons pas demandés en proposant de prolonger notre séance jusqu'à 20 h 30. C'est véritablement nous offenser que de prétendre que telle est la raison de notre motion d'ordre.

Nous avons demandé cette interruption de la séance, car la droite a joué à un petit jeu: comme il n'y aura pas de deuxième séance plénière ce soir, elle a demandé un troisième débat sur le projet d'arrêté PA-86 en sachant pertinemment qu'il serait retardé d'un mois. Or la majorité s'est dessinée clairement en faveur de l'achat de ce projecteur, et un troisième débat n'apportera aucun argument valable supplémentaire. Le vote sera donc le même qu'au deuxième débat. C'est juste par esprit de fâcherie, parce qu'elle n'a pas eu le dernier mot à propos de ce projet d'arrêté, que la droite a demandé un troisième débat.

En outre, je siége sur ces bancs depuis de nombreuses années, et je certifie que ce n'est pas la première fois qu'une interruption de séance est demandée pour permettre ensuite le déroulement d'un troisième débat. Même la droite en a demandé à plusieurs reprises et, par souci démocratique, nous avons accepté de modifier de la sorte notre ordre du jour. Donc, soyez beaux joueurs, Mesdames et Messieurs de l'Entente, et ne venez pas prétendre que nous avons déposé

cette motion d'ordre uniquement pour gagner des jetons de présence. Notre seule et unique raison est que nous voulons que le troisième débat ait lieu ce soir. (*Applaudissements.*)

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, tout à l'heure, à l'issue du vote de la première motion d'ordre qui demandait de continuer notre séance jusqu'à 20 h 30, j'ai failli vous faire observer que nous avons été convoqués ce soir, mercredi 11 juin, à 17 h et à 20 h 30. Vous ne pouvez pas continuellement, à chaque séance, manipuler l'ordre du jour! On nous a dit tout à l'heure que seuls les imbéciles ne changeaient pas d'avis. Je suis peut-être un imbécile mais, quant à moi, j'ai pris mes dispositions pour siéger ce soir, à 17 h et à 20 h 30, au Conseil municipal de la Ville où j'ai été élu il y a une année pour travailler, et non pas pour aller voir un match de football – quand bien même cela pourrait m'apporter de l'agrément.

Je suis suffisamment au fait de la politique pour avoir deviné exactement ce qui allait se passer: non seulement le troisième débat a été demandé sur le projet d'arrêté PA-86, mais il le sera également à l'issue du vote sur le rapport PR-621 A de la commission des finances.

A ce propos, Mesdames et Messieurs, je me permets d'ajouter que vous pourriez avoir du respect pour les cheveux blancs de notre doyen d'âge. Votre attitude, pour des gens soi-disant éduqués, est vraiment lamentable! Vous avez fait la démonstration tout à l'heure que vous êtes des moins que rien, ne respectant même pas un quasi-octogénaire en train de s'exprimer. Quant à traiter les autres d'imbéciles, je vous retourne le compliment. De toute façon, comme le disait Talleyrand, tout ce qui est excessif est vain.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 42 oui contre 25 non.

**La présidente.** Je clos donc la présente séance. Nous entamerons une nouvelle séance dans cinq minutes, à 19 h 5.

## 6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

**7. Interpellations.**

Néant.

**8. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	122
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	122
3. Proposition du Conseil administratif du 21 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 756 700 francs destiné à financer le versement de primes et de participations à l'assurance maladie du personnel de la Ville de Genève (PR-622) . . . . .	123
4. Projet d'arrêté du 10 juin 2008 de M <sup>mes</sup> Vera Figurek, Salika Wenger, Nicole Valiquier Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roland Crot et Jacques Baud: «Crédit extraordinaire de 69 000 francs en faveur de Fonction: Cinéma pour le projecteur de la nouvelle salle, sise à la Maison des arts du Grütli» (PA-86) . . . . .	147
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mai 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs affecté au soutien à la production et à la diffusion cinématographique (PR-621 A) . . . . .	155
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	173
7. Interpellations . . . . .	174
8. Questions écrites . . . . .	174

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*